Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 23 juin 2022

Présents

GILLONNIER Daniel
LIENHARD Gilbert
LEROY Martine
RENAUD Michel
BONNET Yannis
BREUZET Nadine
PONSONNAILLE Patrick
DEDISSE Alain
CASSERA Frédéric
REBY Denis
COLONEL Corinne
BLANDIN Alexandre
TABBAGH GRUAU Carole
VENEAU Michel
REBOULLEAU Sylvie
QUILLIER Pascale (arrivée à 19 h 32)
LECLERC Lucie
BOREL Martine
BOUJLILAT Hicham
DENIS Isabelle

Absents

BOULOGNE Béatrice	Pouvoir à Frédéric Cassera
OUVRY Stéphanie	Pouvoir à Daniel Gillonnier
MARASI Jean-Pierre	Pouvoir à Patrick Ponsonnaille
GUIBLIN Christine	Pouvoir à Martine Leroy
MILLIARD Annie	Pouvoir à Allain Dedisse
GUILLAUME Florence	Pouvoir à Martine Leroy
GABEZ Frédéric	Pouvoir à Gilbert Lienhard
PABIOT Pauline	
DEMAY Thierry	Pouvoir à Michel Veneau

COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Cosne-Cours-sur-Loire, le 23 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 23 juin 2022 à 19 heures

SALLE DU PALAIS DE LOIRE
Rue du Général de Gaulle à Cosne-Cours-sur-Loire

ORDRE DU JOUR

I/ COMMANDE PUBLIQUE

I/II DELEGATIONS DE SERVICES PUBLIQUES

1. Examen des rapports annuels des délégataires.
2. Rapport d'activités de la Commission consultative des services publics locaux.

III DOMAINE ET PATRIMOINE

III/II/II/ AUTRES CESSIONS

3. Cession de la parcelle ZH 20 située lieudit Les Bois Robots.

III/V/I/I AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

4. Demande d'avis préfectoral préalable à la décision de désaffectation et de déclassement du domaine public de l'école primaire de Cours.

IV/ FONCTION PUBLIQUE

IV/V/II AVANTAGES EN NATURE

5. Modification de la liste des emplois attributifs d'un logement de fonction.

VII/ FINANCES LOCALES – EXERCICE 2021

VII/I DECISIONS BUDGETAIRES

6. Exercice 2021 – Compte de Gestion : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
7. Exercice 2021 – Compte Administratif : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
8. Exercice 2021 – Affectation des résultats : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
9. Apurement du compte 1069 du budget principal.
10. Exercice 2021 – Bilan des acquisitions et des cessions.
11. Exercice 2021 – Rapport sur la formation des élus.
12. Exercice 2021 – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : Compte-rendu d'emploi.

VII/ FINANCES LOCALES – EXERCICE 2022

VII/I/II AUTRES DOCUMENTS BUDGETAIRES

13. Exercice 2022 – Budget supplémentaire : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.

VII/V SUBVENTIONS

14. Exercice 2022 – Subventions aux associations de fonctionnement et d'équipement,
15. Fonds façade – attribution de subventions d'équipement.
16. Attribution d'aides en faveur du développement durable.

VII/X/II DIVERS

17. Règlement Budgétaire et Financier.
18. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.
19. Modalités de gestion des amortissements : adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis (option pour l'amortissement linéaire), fixation du seuil des biens de faible valeur.
20. Approbation du choix de régime des provisions semi-budgétaires pour risques et charges.
21. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

IX/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

22. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté.
23. Mise à jour du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

24. Convention pour l'installation de la fibre optique de l'immeuble 2 rue du Général Binot.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Daniel GILLONNIER
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-sur-LOIRE (NIEVRE)

Modalités du déroulement du Conseil municipal

- En vertu de la loi Vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 article 10 - V, Monsieur le Maire vous informe que la séance de ce Conseil municipal se tiendra sans public.

- La publicité de la réunion sera assurée par voie électronique, en direct, en suivant le lien : https://www.facebook.com/ville.cosne
- Conformément à l'article 4- IV de la loi précitée, le quorum est fixé au tiers de l'effectif. Chaque conseiller pourra disposer de deux pouvoirs.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 23 juin 2022

Daniel Gillonnier
Le quorum est atteint puisque nous sommes toujours sen période COVID, il est au nombre de 10.
J'ai reçu les pouvoirs de M. Thierry Demay à M. Michel Veneau, Mme Pascale Quillier à Mme Sylvie Reboulleau, Mme Florence Guillaume à Mme Martine Leroy, Mme Christine GUIBLIN à Mme Martine Leroy, M. Jean-Pierre Marasi à M. Patrick Ponsonnaille, M. Frédéric GABEZ à M. Lienhard Gilbert, Mme Annie Milliard à M. Alain Dedisse, Mme Béatrice Boulogne à M. Frédéric Cassera et Mme Ouvry à M. Daniel Gillonnier, sachant qu'elle devrait nous rejoindre dans le courant de la soirée, puisqu'elle est partie à Paris avec les jeunes du rallye citoyen.

Secrétaire de séance : M. Cassera, si vous en êtes d'accord. Merci.

Approbation du compte rendu du 7 avril 2022

Daniel Gillonnier
Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce compte rendu ?
Pas de remarques. Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Je vous laisse quelques minutes pour regarder les décisions prises sur délégation.
Avez-vous des remarques ? M. Boujlilat ?

Propos inaudibles

Daniel Gillonnier
On va voir ce qu'il est possible de faire, mais jusqu'alors, ça s'est toujours pratiqué comme ça.

Propos inaudibles

Daniel Gillonnier
Sur chaque marché qui a été passé, dites-moi un exemple.

Hicham Boujlilat
… S'il y a des avenants, de connaître la hauteur des avenants. On pourrait avoir un tableau.

Daniel Gillonnier
Dans les délégations qu'on a là… Je comprends ce que vous voulez dire. A partir du moment où il y a eu une modification des tarifs concernant les matières premières, qu'il y ait le tarif de départ et le montant de la correction.

Hicham Boujlilat
Oui. Ce serait bien de savoir quel est le montant de la correction à chaque fois, par rapport au marché initial. Et de savoir aussi… Sur les MAPA, il y a des choses qu'on ne voit pas, qui ne passent pas en commission. Il faudrait avoir le maximum d'éléments sur la manière dont les marchés ont été attribués. Sur le reste, on regardera. Je n'ai pas eu le temps de tout regarder. Donc, pas de commentaire.

Daniel Gillonnier
Je vous propose de passer à l'ordre du jour. On a un ordre du jour assez conséquent, avec beaucoup de financier.

I. COMMANDE PUBLIQUE

I.II. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

1. Examen des rapports annuels des délégataires

Daniel Gillonnier
On a à ce jour des délégations de service public, avec la gestion de la fourrière automobile, la distribution de gaz naturel, le réseau de chaleur, la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif. Vous avez tous eu les rapports de ces délégataires.
Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce compte rendu ?

Hicham Boujlilat
Sur tout ce qui concerne l'eau, je n'y reviendrai pas parce qu'on aura l'occasion d'y revenir sur des conseils dans le courant de l'année. Je réitère, par rapport à ce qu'on a pu avoir sur l'eau et l'assainissement, je considère que c'était une erreur de vous isoler dans la redéfinition de la gestion de l'eau et de l'assainissement pour les années à venir. Ça va amener la moitié des Cosnois à avoir un délégataire, les autres, peut-être un autre. Et surtout avec un niveau de service différent et un niveau de prix totalement différent. On habite la même commune, on dispose de la même eau, mais les Cosnois ne vont pas la payer de la même manière. Je trouve que vous avez raté une occasion, alors que la main vous avait été tendue, de travailler sur quelque chose de beaucoup plus cohérent à l'échelle de la ville.
Deuxième point : savoir si vous avez prévu notamment par rapport à l'eau potable, un schéma directeur.
Dernier point : si je n'ai pas la réponse à cette question-là, ça ne pose absolument pas de problème. Mais je vois par exemple sur les sables évacués au centre de stockage : 2020, 54,7 tonnes ; 2021, 116,6 tonnes. Pourquoi est-ce que ça a doublé ?

Daniel Gillonnier
OK.

Yannis Bonnet
Bonjours à tous et à toutes. Je ne vais pas pouvoir répondre très précisément sur cet écart de tonnage. Comme vous le savez, plusieurs fois, on a validé des conventions de services auprès de communes nivernaises ou de communes limitrophes – je pense à Savigny. On

réceptionne les boues pour le traitement dans le cadre des arrêts Covid. Une partie de cet écart doit se justifier par cette prestation de service que nous faisons sur notre station d'épuration pour le compte d'autres communes.

Daniel Gillonnier
On vérifiera et on communiquera.

Hicham Boujlilat
Merci de cette réponse. Ça fait quand même du fois 2. Je vois à peu près combien il y a d'habitants à Savigny-en-Sancerre, je vois aussi combien on en a à Cosne. Si c'est ça, je m'interroge quand même. C'est un équipement à Cosne, il y a une prestation qui est payée. Est-ce que la facturation est vraiment au réel ? Le jour où on va investir dans cette station, je peux vous garantir que toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui nous demandent d'évacuer leurs boues, quand il faudra leur demander de participer financièrement à la réhabilitation de la station, je n'ai pas le sentiment qu'ils y répondront favorablement. Merci pour la réponse, mais je souhaite vraiment voir quel impact tout ça pourrait avoir dans les années à venir. Si on voit qu'il y a un vrai impact, d'anticiper les choses ou de revoir le coût de la prestation.

Daniel Gillonnier
Très bien, on vous le communiquera.
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Yannis Bonnet
Sur le schéma directeur eau et assainissement, l'étude à proprement parler de ce schéma directeur n'est pas encore lancée. Ce qui est ouvert aujourd'hui, et on est en train d'y travailler, on est assisté pour définir le cahier des charges précis de cette réflexion globale sur l'état de l'infrastructure et le plan de travaux. Aujourd'hui, on est en phase amont à cette étude opérationnelle sur un schéma directeur eau et assainissement.

Hicham Boujlilat
Le schéma serait prévu pour quand ?

Yannis Bonnet
Je vais faire une réponse au doigt mouillé. Dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'on a, les discussions sont en cours entre nos services et cette assistance. Je pense qu'il y a quand même 4 à 6 mois de travaux encore. Donc, ce schéma démarrerait de manière concrète au cours du premier semestre 2023.

Daniel Gillonnier
D'autres remarques ?
Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux

Daniel Gillonnier
Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

III. DOMAINE ET PATRIMOINE

III.II.II. Autres cessions

3. Cession de la parcelle ZH20 située lieudit Les Bois Robot

Yannis Bonnet
Par délibération du 2 février 2017, la commune a incorporé la parcelle dont il est question, cadastrée ZH20, située au sud de la commune, au lieudit Les Bois Robot. Elle est classée en zone agricole dans notre PLU. Elle fait une surface de 8 840 m2. Elle est actuellement exploitée. Comme vous le savez, on valorise autant que faire se peut notre patrimoine foncier. Nous avons informé l'exploitant de notre volonté de vendre ladite parcelle. Nous avons sollicité aussi le service des domaines. La valeur vénale a été estimée à 3 000 €. Nous avons un engagement de principe de la volonté de l'exploitation, l'EARL Charrier, de se porter acquéreur de ladite parcelle. Il vous est donc proposé de céder la parcelle au profit de celui-ci.
Compte tenu de l'avis des domaines précité, compte tenu de l'avis favorable des commissions finances et travaux, il vous est proposé de valider cette cession.

Daniel Gillonnier
Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce compte rendu ?

Hicham Boujlilat
Pas de souci sur cette cession. Il est prévu de vendre combien ?

Yannis Bonnet
Cette cession est faite à la valeur vénale de 3 000 €, avec les frais notariés qui restent à la charge de l'acquéreur.

Hicham Boujlilat
C'est écrit comme ça sur la délibération. Je ne vais plus vous demander jusqu'en 2026 de nous donner les documents. On devrait, vous devriez. Qu'est-ce qui est écrit précisément sur la délibération ? Le montant de la vente est écrit ou pas ?

Yannis Bonnet
Le montant de la vente est écrit. La parcelle est cédée à ce prix de 3 000 €.

Daniel Gillonnier
Nous passons au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

III.V.I.I. AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

4. Demande d'avis préfectoral préalable à la décision de désaffectation et de déclassement du domaine public de l'école primaire de Cours

Daniel Gillonnier
C'est ce que nous avons fait au dernier conseil concernant les logements de l'école Franc Nohain. C'est la demande d'avis préfectoral préalable à la décision de désaffectation.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel Veneau
Nous allons voter contre, comme la position qu'on avait eue pour l'école. Il faut prévoir dans les années futures un retournement au niveau de la population. On ne sait pas comment ça va se passer au niveau de notre environnement proche de nous, qui peut revenir à exploiter avec du personnel important. Je pense qu'il n'aurait pas fallu la déclasser tout de suite. Comme on avait voté contre, on continue de voter contre.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pourriez nous lire la délibération ?

Daniel Gillonnier
Demande d'avis préfectoral préalable à la décision de désaffectation et de déclassement du domaine public de l'école primaire de Cours
Suivant l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public, après avis des représentants de l'État dans le département. Le conseil municipal, par décision du 10 février 2022 a entériné la fermeture de l'école René Leclerc de Cours. Le site ne sera donc plus affecté au domaine public scolaire à partir de la rentrée prochaine et sera entièrement inoccupé. La commune envisage de le déclasser pour l'intégrer dans son domaine privé, ce qui permettra d'envisager une autre utilisation. Conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995, il est nécessaire de solliciter l'avis du représentant de l'État pour autoriser sa désaffection et prononcer son déclassement du domaine public scolaire. Aussi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la saisine de Monsieur le préfet en vue de se prononcer sur le déclassement du domaine public de l'école René Leclerc.

Hicham Boujlilat
En cohérence avec notre opposition totale à la fermeture de l'école de Cours… Ça se voit presque ce soir, on est presque aussi nombreux que la majorité, les absents n'ont peut-être pas envie de voter cette délibération. Deux groupes représentent d'ailleurs la majorité des Cosnois, mais le scrutin est ainsi fait. Nous allons nous opposer totalement à cette désaffection parce que nous avons de l'affection pour cette école de Cours, nous avons de l'affection pour les Coursoises et les Coursois, nous avons de l'affection pour les futurs enfants sur Cours qui malheureusement, à partir de ce soir, à partir de la décision que vous avez prise de fermer cette école, n'auront pas la possibilité d'aller sur le chemin de l'école, pour prendre les mots d'une poésie de Jacques Prévert, qu'ils ne pourront même jamais apprendre. Donc, opposition totale. Je considère que c'est une erreur fondamentale, vous qui avez par ailleurs le mot attractivité à la bouche. Comment parler

d'attractivité quand dans la deuxième ville du département, on ferme l'école qui se trouve sur la partie du territoire où il y a le plus d'habitants ?

Daniel Gillonnier
On ne va pas refaire le débat du mois de février. Le nombre d'habitants, ce n'est pas forcément le nombre d'élèves qu'il y avait à Cours. J'ai bien compris le message et là où vous vouliez en venir.
Qui est contre ? 8 voix contre. Qui s'abstient ?
Adopté à la majorité.

IV. FONCTION PUBLIQUE

IV.V.II. AVANTAGES EN NATURE

5. Modification de la liste des empois attributifs d'un logement de fonction

Daniel Gillonnier
On avait en fin d'année 5 agents qui bénéficiaient d'un logement de fonction. Du fait du départ du gardien du cimetière, aujourd'hui, il est décidé d'affecter uniquement 4 logements de fonction : le gardien de l'école Pierre et Marie-Curie, le gardien de l'école Paul Bert, le concierge des services techniques municipaux et le gardien du parc des sports Raphaël Giraux. Il est proposé au conseil municipal de fixer la liste des emplois ouvrant droit à un logement pour nécessité absolue de service.

Martine Borel
Auparavant, on avait 5 logements de fonction, on passe à 4. C'est le logement du gardien du cimetière ?

Daniel Gillonnier
Oui.

Hicham Boujlilat
Le logement du gardien du cimetière est enlevé de cette délibération. Mais est-ce que le poste de gardien de cimetière est aussi supprimé ?

Daniel Gillonnier
On va diviser le truc en trois. Là, on parle du logement. On peut très bien avoir un gardien de cimetière (gardien ou agent affecté au cimetière) sans qu'il y ait un logement de fonction. Il y a des gens qui vont commencer à travailler en septembre. Le travail dans les cimetières, même si on peut revenir sur un gros couac qu'il y a eu, ce n'est pas en rapport avec le logement. Vous pouvez avoir un gardien de cimetière aujourd'hui qui n'est pas logé, qui n'a pas cet avantage en nature.

Hicham Boujlilat
Aujourd'hui, on a la nature et plus le gardien.

Daniel Gillonnier
Le gardien, c'est un titre. On peut très bien l'appeler agent dédié à l'entretien des cimetières. Il n'y a plus d'attribution de logement pour la personne qui va s'occuper des cimetières.
D'autres remarques ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

VII. FINANCES LOCALES – EXERCICE 2021

VII.I. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

6. Exercice 2021 – Compte de gestion : budget Ville, Eau, Assainissement et STIC

Carole Tabbagh Gruau
La première délibération relative aux éléments financiers est celle des comptes de gestion des budgets de la Ville, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du service de transport intra-cosnois.
Les comptes de gestion constatent dans leurs écritures les opérations liées au budget primitif, au budget supplémentaire et aux décisions modificatives de l'année 2021. Ils reprennent le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020. Compte tenu de la concordance des chiffres avec ceux de la comptabilité administrative, tels qu'ils ressortent des comptes administratifs, et en application des articles L1612-12 et 2121-31 du CGCT, l'assemblée délibérante arrête les comptes de gestion du comptable qui doivent être votés préalablement au compte administratif. Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable public visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve et qu'ils peuvent être ainsi arrêtés.

Sur les comptes de gestion en annexe, les pages 22 et 23 récapitulent les résultats budgétaires de l'exercice. Je vous propose de détailler plus précisément dans le cadre de la présentation des comptes administratifs. Ces résultats sont concordants entre le compte administratif et le compte de gestion présenté par le trésorier. On vous propose de les déclarer et de les certifier conformes.

Daniel Gillonnier
Des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

7. Exercice 2021 – Compte administratif : budget Ville, Eau, Assainissement et STIC

Daniel Gillonnier
Comme le veut le règlement, je vais vous quitter quelques instants pour débattre et voter ces comptes administratifs. Je vais passer la présidence à M. Lienhard.

Gilbert Lienhard
Je passe la main à Carole Tabbagh pour la présentation du compte administratif, exercice 2021.

Carole Tabbagh Gruau
Au préalable, je souhaitais vous indiquer que la note de présentation synthétique du compte administratif 2021, qui vous avait été adressée n'était pas le document finalisé. Donc, vous avez le document finalisé sur table. Vous pouvez en prendre connaissance. Il y a quelques modifications, qui ne sont pas majeures, dont je ferai le détail dans la description de la présentation.
Je vais commencer par vous rappeler le compte administratif, qui est le document budgétaire qui retrace l'exécution réelle du budget de l'exercice. Il précise les résultats comptables de l'exercice et les restes à réaliser. Il compare les prévisions, les ouvertures de crédit, aux réalisations totales des émissions des titres et de recettes ou de mandats. Il fait apparaître le résultat qui fera ensuite l'objet d'une affectation, à laquelle nous procéderons par délibération à suivre.
Vous avez reçu la présentation brève et synthétique qui est rendue obligatoire par le code générale des collectivités territoriales. Cette présentation sera ensuite portée à la connaissance des habitants, par une mise en ligne sur le site internet, après l'adoption des comptes administratifs.
On vous rappelle un certain nombre de données générales sur la collectivité, sur lesquelles je vais passer. Ce qui nous intéresse dans un premier temps, c'est l'endettement. Sur cette partie, il y a eu quelques petites modifications, des éléments d'épargne brute et d'épargne nette qui étaient indiqués à cet endroit n'étaient pas conformes. On les a remis à l'endroit qu'il convenait. La commune n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice 2021. Ça n'était pas nécessaire à l'équilibre final. Le capital restant dû est au 31 décembre 2021 de 7 421 915,74 € pour le budget général.
Pour cette année 2021, la Ville s'est désendettée de 634 911,44 €, le capital de la dette. Elle a remboursé 123 122,69 € d'intérêt sur l'année 2021.
Au niveau de notre solvabilité, la capacité de désendettement de la commune est de 3,8 années. L'épargne brute au 31 décembre 2021 est de 1 932 806,25 €. L'encours de la dette étant de 7 421 915,74 €, nous mettrions 3,8 années à nous désendetter en fonction de ce résultat de l'année 2021.
Vous avez aussi une évolution de la dette en graphique. Vous pouvez voir l'évolution avec un endettement en fin de mandat dernier, un désendettement de début de mandat. Ce sont des évolutions classiques dans les collectivités locales.
Vous aviez à suivre des ratios par habitant et des ratios de structure qui permettent de se comparer à d'autres strates de collectivité.

Je vais vous présenter pour le budget principal les éléments détaillés des réalisations en fonctionnement et en investissement pour 2021.
2021 reste une année portée par les stigmates du Covid et pas une année d'exercice tout à fait de référence ou normal. Ni 2020 ni 2021 ne sont des années de référence. Peut-être pas non plus 2022 puisqu'on voit que ce sont des années particulières, pour différentes raisons.

Je vais vous présenter les résultats de l'exercice 2021 du budget principal.
Après reprise des résultats, il présente un excédent de 1 379 180,21 €. Avec des réalisations de l'exercice au niveau du fonctionnement à hauteur de 11 110 100,79 €. En recettes, 11 998 808,44 €.

Sur le détail des dépenses de fonctionnement, pour les charges à caractère général, les crédits réalisés étaient à hauteur de 1 728 958,86 €. Les charges de personnel à hauteur de 6 488 237,30 €. Les atténuations de produit à hauteur de 125 906 €. Les autres charges de gestion courante à hauteur de 1 526 878,07 €. Les charges financières à hauteur de 118 662,82 €. Les charges exceptionnelles à hauteur de 15 801,87 €.
Les dépenses d'ordre pour un montant de 1 105 955,87 €.

A noter que l'année 2021, que ce soit en dépenses ou en recettes, par rapport à 2020, a une évolution des dépenses de fonctionnement constatée assez importante. On a une reprise des activités entre 2020 et 2021. Par ailleurs, des dépenses liées au centre de vaccination qui sont assez importantes, que ce soit en dépenses ou en recettes.
Néanmoins, on constate une baisse des charges à caractère général de 2021 par rapport à 2020, notamment puisqu'on n'est pas revenu dans une activité normale. Il y a un certain nombre d'activités qui n'ont pas repris normalement en 2021.
Vous aviez également un détail sur l'évolution de la masse salariale : on voit les dépenses nettes qui sont représentées. On voit l'évolution entre les comptes administratifs 2016 et 2021, avec un creux en 2020 qui est dû aussi à la baisse d'activité due au Covid. Une remontée en 2021 à un niveau un peu inférieur à 2018.
A noter qu'en 2021, comme vous l'avez précisé au budget 2022, un certain nombre de dépenses de personnel et d'emplois n'ont été recrutés qu'en milieu d'année. D'où le décalage qui sera certainement plus important ensuite avec le compte administratif 2022, où les dépenses de personnel seront certainement en augmentation.
L'augmentation de la masse salariale est suite aux recrutements de poste et aussi par le fonctionnement du centre de vaccination entre 2020 et 2021.
Au niveau des recettes de fonctionnement, on a un taux de réalisation qui est relativement important, ce qui est assez logique. Il y a eu une prudence certaine sur le budget 2021 puisqu'on n'avait pas de visibilité les recettes, notamment les recettes des produits de services, puisqu'on voit un taux de réalisation à 130 % des produits des services du domaine, notamment loyers, encaissement des salles, etc. Les atténuations de charges qui sont des remboursements de personnel, pour lesquels nous avons eu des remboursements d'indemnités datant de plusieurs années, notamment des remboursements de l'année 2018, ce qui n'était pas forcément prévu initialement. Et un chapitre de produits exceptionnels un peu plus important avec 85 000 € d'exécution, contre 16 000 € prévus. Il s'agissait de l'encaissement de cession de patrimoine immobilier et mobilier en cours d'année.

On a fait un point aussi sur les dotations.
Je n'ai pas parlé de la DGF dans l'introduction. Juste faire un point sur ces dotations qui ont continué à baisser, puisqu'on constate une décrue entre 2020 et 2021 de 24 178 € de la DGF. Si on compare à 2016, on est à 144 785 € d'écart. Malheureusement, on peut imaginer que ça va continuer puisque l'État prévoit de nouveau des ponctions sur les collectivités à partir de 2023.
Au niveau des recettes, les taux de fiscalité sont restés stables, de 2016 à 2021. Mais on constate quand même une petite progression des impôts et taxes, dans la mesure où il y avait une évolution des bases faite par les services de l'État.

Je vous parle de l'autofinancement de la collectivité, ce qui sert à investir. C'est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Comme je l'ai

évoqué au début de la présentation, cette capacité d'autofinancement est encore correcte. Nous avons une épargne brute à un niveau de 1 933 000 € sur 2021. Ce graphique ne prenait pas en compte le FNGIR dans le document qui vous a été envoyé, d'où la différence de montant.

Je vais détailler la section d'investissement.
Au niveau de l'investissement des réalisations de l'exercice, en dépenses à hauteur de 1 995 237,44 € et des recettes à hauteur de 1 789 744,03 €.
Des restes à réaliser à hauteur de 1 057 067,01 € en dépenses et 431 999,33 € en recettes.
Vous avez différentes présentations des dépenses d'investissement, avec les réalisations par chapitre, réalisé avec les restes à réaliser, sans les restes à réaliser et avec les évolutions entre 2020 et 2021.
Au niveau des réalisations, au niveau des chapitres, les crédits réalisés 2021 sur les emprunts et dettes : 634 961,44 €.
Sur les immobilisations incorporelles : 54 165,71 €
Sur les subventions d'équipement : 367 395,64 €
Sur les immobilisations corporelles : 413 214,83 €
Sur les immobilisations en cours : 276 777,90 €
Dépenses d'ordre pour les transferts entre sections : 214 484,92 €
Opérations patrimoniales : 34 237 €

Au niveau des dépenses réelles d'investissement, nous sommes à un montant réalisé de 1 746 515,52 €, représentant 44 % de réalisation. Ce qui peut paraître assez faible, mais qui correspond aussi à un certain nombre d'opérations qui n'ont pas été réalisées parce qu'annulées. J'entends par là la participation de la clinique qu'on avait créditée initialement sur le budget 2021, mais qui a été reportée, alors qu'elle n'est pas annulée purement et simplement, elle a été reportée sur l'opération maison de santé, qui elle n'aura sa réalisation une année entière dans les travaux que sur des crédits de paiement qui seront sur les années futures. La création de la 3e salle de cinéma, dont l'abandon a été acté courant de l'année 2021, n'a pas été réalisée, pour 152 000 €. Et l'éclairage de l'hélicoptère du Samu pour l'aérodrome pour 60 000 €, qui avait été échangé contre une solution moins onéreuse, qui avait fait l'objet d'un ajustement en cours d'année. Voilà les exemples de choses qui ont été supprimées, et qui font baisser notre taux de réalisation.

Au niveau des recettes d'investissement, je vais vous donner le détail par poste.
Les crédits réalisés plus les restes à réaliser 2021
Chapitre 10 : 198 992,61 €
Chapitre 1068 : 201 829,71 €
Chapitre 13, subventions d'investissement : 680 712,15 €
Chapitre 21, immobilisations corporelles : 16,02 €
Recettes d'opérations d'ordre de transfert : 1 104 514,51 €
Opérations patrimoniales : 35 678,36 €

Voilà pour la section d'investissement. Vous avez également un récapitulatif des programmes et de leur réalisation joint au compte administratif. On retrouvait en dépenses et en recettes les programmes qui sont inscrits en autorisation de programme et crédit de paiement, avec ce qui a été émis sur 2021 et les restes à réaliser pour les années suivantes, 2022, 2023, au moment de l'établissement du compte administratif.

Sur 2021, dans les opérations qui sont programmées, on avait le dernier reliquat du tribunal pour 24 180,50 €.
Les moyens généraux pour 332 756,59 €.
L'accessibilité des ERP : rien n'avait été mis en 2021 mais les restes à réaliser sont de 486 240 € pour 2022-2023.
La voirie pour 65 250,60 €, avec un reste à réaliser de 624 749,40 €.
L'habitat et le contrat de ville, principalement les résidentialisations et la contractualisation avec Nièvre Habitat pour 449 031,16 € en 2021, avec un reste à réaliser sur les années suivantes à 1 823 597,66 €.
Vous aviez encore à ce moment-là, même si en 2022, cette opération a été supprimée, l'opération pour l'amélioration de l'habitat.
Le Cœur de ville pour 36 030,39 €
Les bâtiments pour 143 012,23 €
La maison de santé pour 26 716,36 €, avec un reste à réaliser de 823 283,61 €
La voie verte n'a pas subi d'exécution en 2021, mais dont les restes à réaliser ont été effectués sur 2022-2023 (vous avez pu le constater concrètement) à hauteur de 549 224,32 €.
Les travaux dans les écoles sur 2021, 34 576,68 €, avec un reste à réaliser de 1 465 423,32 €.

Pour les recettes, au niveau des programmes de la même manière, vous avez le détail. Pour le quartier ouest, exécution de 28 522 € en recettes, avec des prévisions complémentaires pour les années suivantes. Je ne vous détaille pas, vous l'avez dans vos documents.
Pour la voie verte : 51 632,40 €, subvention reçue pour 2021.
Les aménagements du complexe sportif Saint-Laurent pour 39 047 €.
La sécurisation des écoles pour 11 946 €.
Les amendes de police pour 60 703 €
Les redevances pour la Chaussade pour 4 393,80 €.

Concernant le compte administratif de la Ville, c'est ce que je voulais vous évoquer.

Je vais passer au compte administratif de l'assainissement.
Vous constaterez qu'effectivement le solde qui était présenté sur la note synthétique n'était pas celui qui était dans votre détail du compte administratif. Le montant est bien de 768 963,81 €, en concordance avec le compte de gestion du comptable,
Les réalisations de l'exercice pour le budget de l'assainissement.
En fonctionnement, des dépenses à hauteur de 319 070,13 €.
Avec des charges à caractère général à hauteur de 14 550 €
Les charges de personnel à hauteur de 38 813 €
Des charges financières à hauteur de 57 236,13 €
Des opérations d'ordre pour 208 471 €.

En recette.
Des recettes à hauteur de 540 193,96 €. Ce sont principalement les produits des services donc qui sont la surtaxe sur l'assainissement, à hauteur de 486 537,96 €.
Des opérations d'ordre pour un montant de 53 656 €.

Au niveau des dépenses d'investissement.
La balance de l'investissement en dépense : 296 721,25 € et en recette : 234 621,66 €.
Avec d'une part au niveau des dépenses d'investissement, en emprunts et dettes assimilées : 146 693,36 €
Des immobilisations incorporelles : 108 €.
Des immobilisations en cours : 83 444,65 €.
On était en début d'exécution des tranches d'assainissement complémentaire, d'où des crédits ouverts très importants, avec une réalisation assez faible, mais les travaux…

En recette
Des réserves pour 512,18 €
Des autres immobilisations financières pour 12 819,24 €.
Des opérations d'ordre de transfert pour 208 471 €.
Des opérations patrimoniales pour 12 819,24€.
Concernant le budget d'assainissement, le capital restant dû sur ce budget est de 3 044 258,41 € au 31 décembre 2021.
Les intérêts de l'exercice sont de 50 661,86 €.
On a une annuité d'emprunt à hauteur de 197 355,22 €.

Vous avez également l'évolution. Au niveau du capital restant dû, on est en léger désendettement sur le budget de l'assainissement. Une phase d'endettement reprendra certainement à partir de 2023 pour pouvoir financer les tranches à continuer sur les réseaux d'assainissement, les créations de réseaux à venir.

Le budget de l'eau
Les réalisations de l'exercice en fonctionnement sont de 134 446,87 € en dépenses et 159 242,73 € en recettes.
Des charges générales de 12 992,57 €
Des charges de personnel de 19 411 €
Des charges financières à hauteur de 34 652,30 €
Des opérations d'ordre à hauteur de 67 391 €.

En recette de fonctionnement, le produit des services des domaines, la surtaxe de l'eau, les produits des services sont de 158 493,73 € et une recette à hauteur de 749 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées par les emprunts et dettes assimilées pour 101 006,65 €
Un transfert entre sections de 749 € en dépenses.
Soit un montant total de la section : 101 755,65 € en dépenses.
Au niveau des recettes d'investissement, des réserves pour 28 651,22 €
Des opérations d'ordre de transfert de 67 391 €
Soit des recettes d'investissement à hauteur de 96 042,22 €.

L'état de la dette sur le budget de l'eau est le suivant. Le capital restant dû est de 1 458 305,55 € au 31 décembre 2021.
De la même manière, on est sur une phase de désendettement sur le budget de l'eau. On est passé en 2016 de 1 823 525 € à aujourd'hui 1 458 000 €. Il n'y a pas d'autres projets prévus pour le moment, pas d'endettement à venir pour le moment.

L'annuité de la dette est de 134 266,30 €, avec un capital à 101 006,65 € et des intérêts à 33 259,65 €.
Voilà pour le budget de l'eau.

Je passe au budget du service de transport intra-cosnois.
Les résultats de l'exercice
En fonctionnement, 119 799,81 € en dépenses et en recette, puisque nous équilibrons ce budget par une subvention d'exploitation de 113 656,35 €.
Les dépenses sont des charges à caractère général à hauteur de 12 952,25 €.
Des charges de personnel à hauteur de 91 631,72 €.
Les autres charges de gestion courante à hauteur de 3,45 €
Des charges exceptionnelles à hauteur de 39 €.
Des opérations d'ordre à hauteur de 15 212 €.
En recette, des crédits réalisés 2021, pour le produit des services et des domaines, les recettes des ventes de tickets pour 6 142,08 €.
La subvention d'exploitation dont je parlais précédemment issue du budget de la Ville qui finance ce transport : 113 656,35 €.
Les autres produits de gestion courante à hauteur de 1,38 €.
Pour un total de recette de 119 799,31 €.

En investissements
En recette, vous avez les immobilisations corporelles pour 3 879,67 €.
Pas d'opération d'ordre.
En recette, l'opération d'ordre de 15 212 €, c'est le montant de cette section en recette.
Voilà pour le budget du STIC.

On va procéder au vote des comptes administratifs. Je vais vous proposer d'éventuellement procéder à vos remarques, si vous le souhaitez.

Michel Veneau
Par rapport au désendettement, c'est un nouveau calcul qui a été pris en compte pour 2021 ?
Parce que 3,8, c'est bien, c'est beaucoup mieux pour la Ville, mais…

Carole Tabbagh Gruau
On s'est aperçu fictivement que sur le tableau qui avait été présenté sur les précédentes présentations, ne figurait pas le FNGIR qui est à hauteur d'un peu plus de 700 000 €. Le FNGIR, c'est une dotation de péréquation de l'État, ça fait partie des dotations. Donc effectivement ça crée une erreur. Le nombre d'années de désendettement était en fait surévalué. Effectivement, c'est plutôt une bonne nouvelle. Après, je tempère cette bonne nouvelle, entre guillemets, dans le sens où nos ratios sur 2020-2021, au niveau de notre autofinancement, sont très corrects, mais sur des années qui n'étaient pas complètes comme je l'ai expliqué tout à l'heure, 2022 va être forcément dégradé aussi par un certain nombre d'éléments extérieurs, d'augmentations diverses et variées des tarifs des matières premières, de l'énergie, des dépenses de personnel aussi, par les augmentations imposées par l'État. Donc, on a quand même une structure assez rigide et pas beaucoup de souplesse. Donc, dès qu'on va avoir des choses qui vont nous arriver, on n'aura pas une grande capacité à maintenir cet autofinancement à ce niveau-là. Mais sur ces années-là,

on arrive à dégager quand même un autofinancement correct, ce qui permet de ne pas se réendetter pour le moment.

Michel Veneau
Je vous avais, en début de mandat, plutôt orienté pour la voirie parce que je sais que la voirie se dégrade, malheureusement. Vous n'y pouvez rien, on est tous dans la même situation. Je crois qu'il aurait été utile de commencer à faire des travaux. C'était mon avis. Et d'emprunter pour justement des chantiers de voirie. Ça demandera plusieurs mandats pour remettre en état à peu près nos voiries. Je crois qu'il aurait été nécessaire de commencer assez rapidement. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire. Par contre, les résultats d'affectation d'un million trois, c'est correct.

Hicham Boujlilat
Merci. D'abord une remarque de forme sur les documents et sur les éléments de comparaisons, les ratios nationaux qu'il prend en compte pour nous comparer. Il est bien noté que la ville a moins de 10 000 habitants, 9 800 et quelques en 2021, c'est encore moins. Et les éléments et les ratios de comparaison sont les ratios de comparaison des communes de 10 000 à 20 000. C'est une remarque de forme mais c'est vrai que pour pouvoir comparer, même si comparaison n'est pas raison, ce n'est peut-être plus les bons critères.
Sur ce compte administratif, juste quelques éléments qui m'ont paru saillants et un commentaire sur sa présentation qui est en lien ce que je vais vous dire. Vous avez présenté évidemment l'ensemble des chiffres, différents ratios. Beaucoup de chiffres en plus en dépenses et en recette. C'est un budget, c'est un compte administratif. En revanche, on n'a pas la substance et on ne voit pas en tout cas à quoi a servi tout ce budget sur 2021. J'aurais aimé que l'on puisse avoir aussi une présentation qui nous permette de rendre un peu plus entendable cette présentation, vraiment avec des exemples précis de ce qui a été fait, pas fait, etc. Les Cosnois qui regardent le conseil, là, ils ont des chiffres, etc. Mais qu'est-ce qu'on a fait avec cet argent en 2021 ?
Pour moi, je rejoindrais ce que vous avez indiqué ici tout à l'heure. C'est un compte administratif qui est en trompe-l'œil et en comparaison à l'année 2020. On ne peut pas comparer avec 2020, c'est une année d'arrêt total, de Covid. Une année qui a été totalement ébranlée par la pandémie.
Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que 2021, c'était la même chose. En comparaison aussi avec ce qui a pu se faire ailleurs, dans d'autres communes, la manière dont ils ont pu envisager la reprise, ils ont pu envisager aussi l'accélération de leurs investissements, ils ont pu aussi accompagner la très forte relance, croissance économique qu'on a pu avoir assez bien ralenti. Mais en tout cas, 2021, ce n'était pas une année de blocage comme on a pu la voir en 2020. Pour illustrer cela, c'est un constat que vous faisiez aussi lorsque vous avez présenté le budget 2020. Je cite, je mets des guillemets, ce ne sont pas mes mots. Carole Tabbagh, vous disiez : « le budget primitif 2020, c'est un budget ambitieux » Et d'ailleurs, ce compte administratif, de mon point de vue prouve le contraire. Là, vous dites : on a supprimé quelques dépenses lors du budget, lorsque vous l'aviez présenté. On vous a dit : on ne comprend pas, il y a 2 dépenses qu'on comprend pas. Pourquoi est-ce que vous bloquez 600 000 € alors qu'on est sûr qu'en 2021, c'est 600 000 € ne seront dépensés ? Oui, on sait jamais, etc. ! Mais 600 000 € bloqués, tout cet argent bloqué en dépense, c'est de l'argent qu'on ne met pas et que vous n'avez pas mis ailleurs. Et c'est sur la base en tout cas de la construction générale et

globale de ce budget qu'on lève l'impôt. Il reste la taxe foncière et on a encore des Cosnois qui paient du foncier. Mais c'est sur la base de ces prévisions que vous avez faites.
Je me suis interrogé de savoir où était cette ambition que vous aviez indiquée, l'ambition du budget 2021 que vous avez indiquée. L'ambition économique ? À l'évidence, je ne la vois pas. L'ambition écologique, je la vois pas non plus, sauf si pour vous, cette ambition équivaut à l'abandon de l'entretien de nos rues, de nos routes, de nos trottoirs. Si c'est à ça que vous pensiez, je pense que pour le coup, vous avez dépassé votre ambition, quand on voit l'état d'entretien et de propreté, si j'ose dire, de notre ville. Je suis astreint à désherber mes propos pour ne pas vous accabler plus que ça ! Ambition sociale ? Le budget du centre communal d'action sociale a baissé. Les chiffres parlent. On pourrait justifier, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et l'enveloppe de la cohésion sociale qu'on verra tout à l'heure aussi, c'est toujours là qu'on va chercher quand vous avez besoin d'argent pour faire autre chose, mais elle a également été grevée. Et l'ambition aussi de bien gérer ou de gérer d'une autre manière, de manière dynamique vos ressources humaines. Je ne la vois pas non plus. On a vu encore une restriction et des restrictions dans ce budget-là. Deux postes qui ont été supprimés. Alors, certains sont en corrélation aussi avec votre ambition écologique de laisser des herbes aussi hautes dans notre ville puisque ce sont les agents d'entretien qui n'ont pas été remplacés. Donc cette ambition , je ne la vois pas. Petite parenthèse, mais qui me paraît quand même extrêmement importante, notamment je saluerai le travail de nos agents, ceux qui ont préparé ce conseil municipal, tous les autres. Et cet exercice budgétaire. Également toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien. Je vous invite aussi, quand on voit la fuite inquiétante de beaucoup de nos talents, beaucoup de nos agents municipaux ces derniers mois, je pense qu'il y a peut-être une ambition à avoir de ce point de vue ? Et de se poser la question de savoir pourquoi est-ce que beaucoup de nos agents quittent à contrecœur le navire municipal ?
Vous avez parlé d'ambition le 15 décembre 2020, à 16 jours du premier janvier 2021. On a bien vu que cette ambition, vous n'avez pas su la mettre en œuvre. En tout cas, vous ne me l'avez pas bien expliquée ce soir.
Ce que je constate, c'est votre incapacité à exécuter le budget voté sur lequel l'impôt est prélevé. Ce que je viens d'évoquer tout à l'heure sur les Cosnoises et les Cosnois. Vous avez d'ailleurs à plusieurs reprises pris prétexte sur la pandémie, sur la Covid, en disant que ça avait coûté énormément d'argent à la commune. Donc ça vous a conduit à réduire certaines dépenses. A fermer même la seule salle des fêtes qu'on a encore sur la ville. En disant que ça coûte énormément à la commune. Sauf que quand on voit la différence – c'est un exercice que je n'ai pas fait, je l'avoue, d'autres ont pu le faire, on y reviendra probablement tout à l'heure –, mais la différence entre les coûts engendrés, les recettes obtenues par les temps particuliers et les dépenses que vous avez annulées, en fait, vous avez une cagnotte Covid de 270 000 € ! 270 000 € en plus sur 2021. Avec ça, vous auriez pu multiplier par 5 votre budget d'entretien de la voirie, vous auriez pu en tout cas faire beaucoup d'autres choses avec cette cet argent-là. Donc l'argent, il y en a. En conclusion, ce compte administratif démontre que l'exécution du budget a été, soit mal ficelée, soit insincère. Je sais que ce mot vous a choqué, qu'on parle d'insincérité. Mais on y reviendra probablement tout à l'heure. Règlement budgétaire. Mais en tout cas, le budget doit être sincère. Le législateur demande à ce qu'il soit sincère, c'est-à-dire qu'on dit ce qu'on va faire et on fait au mieux ce qu'on a dit. Il peut y avoir des écarts. Mais mal ficelé, insincère, ce qui donne quand même le sentiment aussi qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion. En tout cas, on se pose la question de savoir qui pilote, qui fait quoi et qui commande, surtout

quand on voit le taux de réalisation des investissements qui est à peine de 50 %, 49 % pour une commune, pour une ville. On peut enlever les 600 000 €, on peut enlever les 60… Parce que vous avez dit : on est très ambitieux, on a prévu 4 112 000 247 € d'investissement, d'injecter ça dans notre économie, de faire des travaux. Et vous n'en avez même pas fait la moitié. C'est normal que vous n'empruntiez pas ou que vous remboursiez une partie de la dette ! Une partie de ça est liée au fait que vous n'avez pas fait ce que vous vous étiez engagé à faire. Je peux vous garantir qu'il y a des chantiers, il y a des choses à faire, que vous devez faire sur la ville. 49 % de taux de réalisation ! J'ai essayé de regarder dans des communes qui ressemblent un peu aux nôtres, j'ai essayé de me renseigner ici et là, c'est un taux de réalisation les plus bas de notre région. Donc, pour moi, ce compte administratif, c'est l'antonyme même de l'ambition qu'il faut donner à notre ville qui, malheureusement, et ça me fait vraiment très, très mal au cœur, se meurt à petit feu.

Gilbert Lienhard
Je vous remercie

Michel Veneau
Je voudrais apporter une précision en ce qui concerne salle de fête. Ici nous sommes dans un endroit que j'appelle salle des fêtes aussi. Et heureusement qu'on a réalisé ce projet qui nous a coûté très cher, qui a duré trop longtemps. Ça a été critiqué, mais c'est normal, la critique, on a l'habitude. Mais heureusement qu'on avait ces deux salles, celle-ci et celle du bas pendant cette période. Ça nous a bien aidé, et tant mieux pour la ville. C'est vrai que c'est un investissement qui était très lourd. Mais je rappelle que c'est une salle de fête. On fait des spectacles, on peut faire plein de choses ici. Au niveau économie d'énergie, c'est plutôt bien.
Voilà ce que je voulais rappeler à Monsieur Boujlilat.

Gilbert Lienhard
Concernant la salle de fête, je voudrais rajouter une chose, la salle des fêtes a été utilisée pendant les trois quarts de l'année 2021 au centre de vaccination.
D'autres questions, remarques ?
Nous allons procéder au vote de chaque compte.

Pour le budget de la Ville
Qui est contre ? 3
Qui s'abstient ?
Adopté à la majorité.

Pour le budget de l'assainissement
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Pour le budget de l'eau
Qui est contre ?
Qui s'abstient ? 3
Adopté à la majorité.

Pour le budget du STIC
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

On peut faire rentrer Monsieur le maire.

8. Exercice 2021 – Affectation des résultats : budget Ville, Eau, Assainissement et STIC

Carole Tabbagh Gruau
Je reprends sur l'affectation des résultats, suite à l'adoption de ces comptes administratifs. Nous proposons effectivement la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2021. Je vais vous lire la délibération.
Conformément à l'article 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du compte administratif. L'adoption des comptes administratifs 2021 pour les budgets Ville, Eau, Assainissement et Stic présentent des excédents d'exploitation. Il vous est proposé d'affecter les résultats conformément à la délibération du vote des comptes administratifs 2021. L'affectation proposée est telle que le tableau de reprise et d'affectation des résultats vous avez été envoyé, avec le conseil et précise que les écritures seront mises en place au budget supplémentaire 2022, que nous allons voir par la suite de ce conseil.
Je récapitule ce qui vous a été envoyé comme reprise et affectation des résultats
Pour le budget de la Ville, un excédent de fonctionnement global. Vont être affectés de l'ordre de 2 149 661,45 €.
La section d'investissement présente un déficit de 145 413,56 €.
Les reports d'investissement étaient en recette de 431 999,33 €.
Les dépenses reportées étaient de 1 057 067,01 €, soit un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 770 481,24 € que donc nous allons prévoir au compte 1068, la couverture du besoin de financement d'investissement, en recettes d'investissement au budget supplémentaire 2022.
Il nous restera donc 1 379 180,21 € d'excédent de fonctionnement que nous pourrons affecter au budget supplémentaire 2022 au compte 002. Nous allons inscrire en déficit d'investissement 145 413,56 € au compte 001 pour le budget de la Ville.
Pour le budget de l'Eau, ce budget présente un excédent de fonctionnement global de 86 206,13 €. La section d'investissement présente un déficit d'investissement de 34 364,65 €. Donc il n'y avait pas de report en investissement. Donc soit un besoin de financement de la section d'investissement de 34 364,65 €.
Nous retrouvons le déficit d'investissement au compte 001 au budget supplémentaire 2022 à hauteur de 34 364,65 € couvert par une recette d'investissement au 1068 à hauteur de 34 364,65 €. Le reste de l'excédent de fonctionnement est affecté donc aux recettes de fonctionnement à hauteur de 51 841,48 €.

Au niveau de l'Assainissement, on avait un excédent de fonctionnement global de 778 183,13 €, un excédent d'investissement global constaté de 170 929,59 €. Des reports d'investissements en dépenses à hauteur de 180 148,91 €, soit un besoin de financement de la section d'investissement de 9 219,32 €.
Au niveau de l'excédent affectable au budget supplémentaire 2022, il nous reste à affecter 768 963,81 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.
Au niveau de l'investissement, l'excédent sera inscrit au compte 001 en excédent à hauteur de 170 929,59 € et la couverture du besoin de financement d'investissement au 1068 en recettes d'investissement sera inscrite à hauteur de 9 219,32 €.

Pour le budget du Stic, il a été constaté un excédent d'investissement de 18 806,58 €, qui est simplement reporté sur le budget supplémentaire 2022.

Est-ce qu'il y avait des questions sur l'affectation des résultats ?

Daniel Gillonnier
Pas de question ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

9. Apurement du compte 1069 du budget principal

Carole Tabbagh Gruau
Nous avons un certain nombre d'éléments financiers et d'autres techniques qui sont liés en fait, au passage à ce qu'on appelle la comptabilité Nomenclature M 57, qui seront vus lors de ce conseil. Il est nécessaire de se préparer effectivement au passage à la Nomenclature M 57. Elle sera obligatoire au 1er janvier 2024.
Il vous sera proposé dans une délibération à suivre d'effectuer ce passage au 1er janvier 2023, de manière anticipée.
De manière générale, les collectivités les plus importantes proposent souvent d'anticiper certaines réformes pour permettre de ne pas avoir toutes les collectivités d'un seul tenant sur une même année. Nous avons constaté que nous étions prêts. Donc, ça fera l'objet d'une délibération à suivre. Pour ce faire, il y a un certain nombre de petits éléments techniques, et notamment ce compte 1069 qui est un compte non budgétaire, qui n'est pas retracé dans notre compte administratif au niveau de la partie budgétaire. Il a participé au dispositif de mise en place de la réforme de l'instruction budgétaire précédente, qui était la M14, celle qu'on utilise actuellement. Il avait servi à neutraliser l'incidence budgétaire et du temps de la mise en place du rattachement des charges des produits à l'exercice lors de la première mise année de mise en œuvre de la M14. Il permettait ainsi d'éviter un accroissement de charge trop important lors de la mise en place du premier exercice et lors des premières écritures de rattachement, puisque là, il n'y avait pas de rattachement de contre-passation de celle de l'exercice antérieur. Ça permettait de ne pas faire peser le poids de ces rattachements sur le résultat de fonctionnement d'une seule année. Ce différentiel avait été transféré en investissement sur ce compte 1069. A l'époque, ça avait permis de préserver l'équilibre du budget et la

charge d'exploitation correspondante n'avait jamais été réellement financée, alors que les capitaux propres de la collectivité étaient effectivement minorés. Donc, ce compte, qui est présent dans cette Nomenclature M 14 ne sera pas repris dans le plan de compte M 57 vers lequel nous devons de toute façon migrer d'ici au 1er janvier 2024. Donc, il vous est proposé que l'apurement de ce compte soit réalisé. Il est de 4 659,76 €. Aujourd'hui, le solde du compte 1068 permet l'apurement de la prise en charge de cette opération, les conditions sont réunies donc pour procéder à cette apurement. Donc, il vous sera proposé cet apurement du compte 1169 pour un montant de 4 659,76 €. L'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé par le crédit du compte 1069 sur le budget principal. Ces crédits sont prévus au budget supplémentaire 2022 que nous regarderons tout à l'heure.
Est-ce qu'il y avait des questions ?

Daniel Gillonnier
Pas de question ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

10. Exercice 2021 – Bilan des acquisitions et des cessions

Carole Tabbagh Gruau
Il s'agit d'une obligation également liée au vote du compte administratif.
Afin d'assurer une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités locales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer et dresser le bilan des acquisitions et cessions effectuées sur leur territoire pour l'exercice écoulé.
Vous aviez en pièce jointe au conseil l'annexe qui comporte les acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2021. Il vous est proposé de prendre acte de ce bilan des acquisitions et cessions 2021.
Est-ce qu'il y avait des questions ?

Daniel Gillonnier
Pas de question ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

11. Exercice 2021 – Rapport sur la formation des élus

Carole Tabbagh Gruau
De la même manière, nous sommes dans des obligations qui découlent effectivement de la présentation du compte administratif.
Le conseil municipal doit déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus. Les actions de formation des élus financés par la commune sont

récapitulées dans un tableau annexé au compte administratif 2021 qui donne lieu à débat. Vous aviez en pièce jointe, insérée au compte administratif, la liste des actions de formation qui ont été réalisées en 2021.
Il vous est proposé d'acter la tenue d'un débat concernant cette formation des élus. Je vous laisse débattre, s'il y a lieu.

Daniel Gillonnier
Des questions ou des remarques ?

Hicham Boujlilat
Est-ce qu'on pourrait avoir un retour, pour savoir ce que les élus qui ont assisté à la formation relation élus-administration ont pu retenir de cette formation ?

Daniel Gillonnier
SI vous voulez, vous pouvez avoir un retour. Vous contrôlez maintenant les formations que les élus vont suivre ? Vous contrôlez la formation ou vous contrôlez les élus.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pourriez relire la délibération quand il dit : on doit prendre acte qu'il y a eu un débat.

Daniel Gillonnier
C'est pour ça que je vous pose la question.

Hicham Boujlilat
Je ne suis pas gendarme en chef et je ne le serai jamais. Et je n'ai jamais caporalisé qui que ce soit. Puisque le conseil municipal, c'est le lieu de la redevabilité, c'est tout. Donc il y a eu une formation relation élus-administration. J'aimerais savoir ce qui a été retenu par les élus qui ont pu y assister. C'est tout.

Daniel Gillonnier
D'autres questions ?
Je vous propose de prendre acte.

Hicham Boujlilat
Donc, vous ne répondez pas.

Daniel Gillonnier
Qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde. Je vais voir avec les élus concernés et à la limite, si vous voulez les entendre, vous les entendrez, ce n'est pas un problème.

Hicham Boujlilat
Un conseil municipal, ça sert à ça. Et ça sert à rendre compte, et à rendre compte notamment aux habitants. Après, des échanges privés, on peut en avoir, je n'ai pas de souci par rapport à ça. Mais ce n'est pas grave, si vous pouvez pas y répondre là, ce n'est pas un souci.

Daniel Gillonnier
M. Bonnet, vous avez suivi une formation. Est-ce que vous expliquez à M. Boujlilat ce que vous en avez retenu ?

Yannis Bonnet
La formation dont il est question, je préférerais effectivement qu'on écoute, et malheureusement ils sont absents, puisque sur cette formation se trouvaient également Béatrice Boulogne, excusée aujourd'hui, Stéphanie Ouvry, excusée aujourd'hui, et Jean-Pierre Marasi. Sur cette formation qui est quand même assez spécifique, vous connaissez Monsieur Boujlilat, mon activité professionnelle. Je suis par ailleurs aussi technicien en collectivité, donc je considère que sur cette formation, je ne suis pas du tout le mieux placé pour exprimer le retour de cette formation. Je vous propose, comme vous l'a suggéré Monsieur le maire à juste titre, d'avoir un échange avec les élus concernés qui était plutôt satisfaits de cette formation. Je sais que ça ne répond pas à votre attente d'explicitation auprès des citoyens. Je pense que les citoyens attendent surtout qu'ils aient des élus à leur écoute et engagés. Et ce n'est pas forcément une compétence qu'on acquiert, mais effectivement, c'est un savoir-être. Je ne vais pas aller plus loin parce que je veux pas frôler la prétention, mais nous avons cet engagement auprès des citoyens. Merci.

Daniel Gillonnier
Très bien, je vous propose de prendre acte, de passer au vote.
Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

12. Exercice 2021 – Dotation de solidarité urbaine (SDU) – Compte rendu d'emploi

Carole Tabbagh Gruau
Il s'agit de rendre compte de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine, qui est une dotation spécifique qui nous vient de l'État puisque nous avons un quartier prioritaire politique de la ville pour un montant de 213 063 €.
Aux termes de l'article L2234-19, le maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du 2e trimestre qui suit la clôture de cette exercice, un rapport qui retrace les actions développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.
Les actions réalisées pour l'exercice 2021, qui ont été ciblées, au niveau des dépenses d'équipement : l'école Franc Nohain pour 24 191,58 €, l'école Pierre et Marie Curie pour 18 268,34 €, la résidentialisation pour 158 334,56 € dans le cadre des aménagements urbains.
Les structures sportives également : le Cosec, le gymnase du lycée et le complexe sportif Saint-Laurent pour un montant total de 104 776,67 €. Le rapport inclut également une partie des subventions attribuées, d'une part au centre social et culturel pour 14 000 €. Le fonctionnement du CCAS pour 96 165 €, des subventions sociales et diverses pour 47 730 €.
Il s'agit pour le conseil municipal de prendre acte des actions telles qu'elles figurent au document annexé, dont vous avez une connaissance. Je vous ai relisté le contenu, mais vous avez eu connaissance par le biais d'une annexe qui était présentée au conseil.
Vous aviez des questions ?

Daniel Gillonnier
On passe au vote. Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

VII. FINANCES LOCALES – EXERCICE 2022

VII.I.II. AUTRES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

13. Exercice 2022 – Budget supplémentaire : budgets de la Ville, Eau, Assainissement et Stic

Carole Tabbagh Gruau
Le budget supplémentaire 2022, qui retrace effectivement la reprise des résultats 2021 que nous venons d'affecter et les ajustements nécessaires pour pouvoir continuer les exercices.
Au niveau des charges de fonctionnement, au niveau des dépenses de fonctionnement, des charges à caractère général, au chapitre 011, le dépenses supplémentaires de 369 000,62 €. Dont 196 500 € pour les carburants et combustible, suite principalement à l'augmentation des prix de l'énergie conséquente depuis ce début d'année. 172 562,00 € pour des ajustements liés à l'augmentation des prix due à la situation géopolitique et aussi à l'augmentation des coûts des transports, qui peut impacter un certain nombre de fournitures, de fournitures d'équipement, le matériel, même le savon est plus cher. Il y a un certain nombre de choses qui sont plus onéreuses, qui nécessitent des justement.
Je voulais revenir sur le coût des transports. On sollicite aussi un certain nombre de transports, principalement pour les sorties dans les écoles, les sorties dans les piscines, etc. Donc, pour maintenir le même niveau de sorties prévues en début d'année, il est nécessaire de prévoir une augmentation de ces enveloppes.
Voilà principalement les deux points qui justifient cette augmentation des charges à caractère général.
Au niveau des charges de personnel, au chapitre 012, nous vous proposons de constater 105 800 € de dépenses supplémentaires. Il s'agit de la prise en compte de l'augmentation du point d'indice, d'une part, prise en compte à compter du 1er juillet, comme il est pressenti qu'il le soit. On ne sera pas en année pleine, la dépense sera plus importante sur une année pleine. Également la prise en compte de l'indemnité inflation pour laquelle il y a également une recette en face.

Au niveau du chapitre 65, les autres charges de gestion courante, nous avons prévu un certain nombre d'attributions complémentaires à hauteur de 14 230 €. Et un point également, qui sera uniquement pour l'année 2022 : la redevance pour le traitement des eaux pluviales : un changement de rythme de facturation du nouveau délégataire fait que nous allons payer à la fois 2021 et 2022 sur l'année 2022, puisque l'ancien délégataire payait à n + 1. Et celui-ci en année n. Ce qui nous fait pour cette année une dépense plus conséquente, qui n'avait pas forcément été prévue au budget primitif.

Au niveau des charges exceptionnelles, une indemnité d'éviction d'un terrain pour l'achat de terrains pour la construction du nouvel hôpital, pour 852 €. Et un virement à la section d'investissement pour un montant de 979 838,21 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, on constate l'excédent dont nous avons parlé précédemment, excédent 2021 à hauteur de 1 379 180,21 €. Des atténuations de charges qui correspondent à l'indemnisation de l'État pour la mise sous pli des deux élections pour 16 800 €.
Les impôts et taxes avec un ajustement des inscriptions des fiscalités suite aux notifications de l'ensemble des éléments à hauteur de 63 965 €. Un ajustement des dotations, subventions de la même manière, suite aux notifications. Au niveau des produits exceptionnels, un remboursement pour un projet qui n'a pas été réalisé sur 2021 au niveau de l'enveloppe contrat de ville, à hauteur de 2 230 €, qui sont réaffectés sur le contrat de ville. Ils ne sont pas annulés mais affectés sur le contrat de ville, donc on les retrouve au chapitre 65.

Au niveau de l'investissement, il vous est proposé les modifications suivantes.
On prend en compte effectivement le solde d'exécution déficitaire, en dépenses d'investissement : 145 413,56 €.
Des dotations diverses pour 4 769,50 €.
Des immobilisations corporelles pour 211 683 €.
Des subventions d'équipement pour 42 690,50 €.
Des immobilisations corporelles pour 792 178,85 €
Des immobilisations en cours pour 698 120,66 €.
Je vais vous détailler après quelques opérations, les plus importantes.

Au niveau des recettes d'investissement, on retrouve le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 979 838,21€ que nous avions en dépenses de fonctionnement.
L'équilibre de nos recettes d'investissement avec l'excédent de fonctionnement capitalisé qui fait partie des résultats en 2021 pour 770 481,24 €.
Des subventions d'investissement nouvelles constatées, suite à des notifications qui nous sont parvenues depuis le vote du budget, à hauteur de 444 639,33 €.
Il vous est proposé d'ajuster le montant de l'emprunt. On enlève 300 102,71 € pour un niveau d'emprunt à 800 741,29 € contre 1 100 844 € ouverts au budget primitif.

Je voulais vous détailler un certain nombre d'inscriptions nouvelles en investissement. Des travaux sur le patrimoine bâti de la commune.
Une étude de voirie pour la rue du Mardron. Cette étude est prise en charge à 50 % avec la commune de Saint-Père, qui sont prévus également en recette. Étude à hauteur de 5 280 €.
L'achat d'un logiciel pour le musée. Le logiciel de gestion des collections était devenu obsolète. Il est proposé l'achat d'un nouveau logiciel. Nous attendions la notification d'une subvention d'un montant de 4 000 € pour prévoir cette acquisition. Le montant de dépenses est de 12 300 €.
Il y a également prévu un certain nombre de dépenses d'acquisition de terrains. Acquisition de terrains pour l'hôpital, acquisition de garages ; 76 200 € d'une part, 5 000 € d'autre part.
Vous avez également une revalorisation de l'étude pour la maison de santé. Cette étude est revenue infructueuse dans un premier temps, suite à l'appel d'offres. Donc il a été proposé d'augmenter un peu le montant en prévision peut être d'une augmentation du

montant à l'ouverture, suite au manque de concurrence, on va dire. Il est proposé une inscription nouvelle de 80 000 €.
Sur cette étude de la maison de santé, sur la faisabilité de la maison de santé, l'inscription de la subvention notifiée DETR pour 10 000,00 €, et une sollicitation d'une subvention à la Banque de territoire qui devrait être autour de 30% du montant de l'étude, qui sera sollicitée prochainement.
Pour la même raison que précédemment, suite à l'absence de réponse, nous augmentons aussi l'enveloppe par prudence sur l'étude quartier ouest.
Nous prévoyons également 250 000 € pour l'achat d'une balayeuse de voiries. La balayeuse est en panne et les réparations ne sont pas possibles. Donc il est nécessaire de de racheter un nouvel équipement. Ce sont des équipements très coûteux, mais très spécifiques. C'est pour ça que il est prévu cette somme de 250 000 €.
Il est prévu également une somme de 150 000 € pour des travaux pour la modification du mode de chauffage du bâtiment Edmé Lavarenne.
Il est également prévu une prévision de 57 701 € pour la révision de prix des marchés en cours, bien que l'ensemble des négociations ne soit pas mené pour les révisions de prix des marchés, principalement le marché de voirie sur la voie verte, et… Ça ne me revient pas, je n'ai pas de bon souffleur ! Il n'y avait qu'un seul marché, au temps pour moi.
Comme prévu, on avait l'apurement du compte 1069 en prévision du passage à la M57, à hauteur de 4 769,50 €
L'ensemble de ces inscriptions nous amène effectivement à un montant d'inscriptions nouvelles sur la section d'investissement, sur les dépenses réelles d'investissement, à hauteur de 692 375,50 €.

Voilà ce que je pouvais vous dire principalement sur le budget supplémentaire de la Ville.

On va passer ensuite à l'exposition du budget supplémentaire de l'Eau.
Au niveau du budget de l'eau, c'est relativement simple, on reprend simplement les excédents antérieurs : 51 841,48 € en recettes de fonctionnement.
Au niveau de l'investissement, on va constater le solde d'exécution déficitaire 001 à hauteur de 34 364,65 €. On inscrit 51 841,48 € en immobilisation en cours pour équilibrer le budget en recettes d'investissement. On procède à un virement à la section de fonctionnement du même montant et à la constatation des excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 à hauteur de 34 364,65 €. Donc il n'y a pas d'emprunts prévus sur ce budget supplémentaire de l'eau.

Au niveau du budget supplémentaire de l'assainissement, les recettes de fonctionnement sont constituées uniquement des excédents antérieurs reportés à hauteur de 768 963,81 €. Il est proposé un virement à la section d'investissement de 768 963,81 €. Nous avons constaté au niveau des dépenses d'investissement 49 417 € au niveau des immobilisations incorporelles et 161 445,72 € au niveau des immobilisations en cours. L'équilibre au niveau des recettes d'investissement avec un solde d'exécution avec un excédent de 170 929,59 €, un virement de la section de fonctionnement de 768 963,81 €, un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 9 219,32 €. Pour équilibrer le budget, on prévoit d'annuler les emprunts prévus à hauteur de 738 250 €, la montée en puissance des programmes d'assainissement se fera sur l'année 2023. Il sera prévu certainement d'emprunter sur le tout début d'année 2023, sur le budget 2023 au niveau du budget de l'assainissement. Puisque là, l'équilibre permet de ne pas emprunter.

Au niveau du budget du Stic, la section de fonctionnement est créditée d'une part en dépenses de 300 €, d'autres part en recettes de 300 €. Il s'agit de l'indemnité inflation. Par ailleurs, en dépenses d'investissement, nous prévoyons 18 806,58 €, ce qui permet de réaliser éventuellement des dépenses sur les bus, qui peuvent intervenir en cours d'année. Les recettes, on constate le solde d'exécution, l'excédent de 18 806,58 € pour la section d'investissement. Il n'y aura pas d'empreintes sur ce budget annexe du Stic.
Je reste à votre disposition si vous avez des questions, des remarques sur ces budgets supplémentaires.

Hicham Boujlilat
Il y a pas mal d'éléments nouveaux que je n'avais pas pris en compte quand nous avons reçu les documents. Ce que vous nous avez dit là, on ne le voit pas dans les différents chiffres.
Il y a 2 citations qui me sont venues en tête, quand je vous écoutais. La première, c'est Adolphe Thiers, qui disait : Gouverner, c'est prévoir. La deuxième, celle de Mitterrand, qui disait : Là où il y a une volonté, un chemin. Je ne vois ni la volonté, ni le chemin, ni la prévision, la gouvernance, je n'en parlerai pas ! Pourquoi ?
Je vais commencer par le dernier point. Vous dites : budget supplémentaire, on ajoute la prime inflation. Au moment où nous avions voté le budget, on le savait, on la connaissait. La prime inflation était décidée vers le mois d'octobre puisque il fallait la donner à toutes les personnes qui sont dans une entreprise, une collectivité, au moins à partir du mois d'octobre 2021. Et d'ailleurs, elle doit être versée avant fin février je crois, mais je risque de dire une bêtise, je ne suis pas sûr. Je suis surpris que cette dépense n'ai pas été prévue dans le budget dit prévisionnel. Ça me ramène à ce que j'ai dit lors de la préparation de ce budget, en fin d'année dernière sur l'insincérité puisqu'il y a plein de dépenses qu'on ne voyait pas. C'est la première chose. Le deuxième point, je peux comprendre que dans ce budget supplémentaire, vous vous ajustez en fonction de l'explosion du coût de l'énergie, je peux le concevoir, évidemment. On a 149 000 € sur l'ensemble en tout cas des millions que vous avez indiquées. On a aussi les 37 500 € de carburant supplémentaires. Là-dessus, je peux le comprendre sans souci.
Mais alors, je vois des études supplémentaires. Plus de 27 400 € d'études, 27 000 € de locations mobilières supplémentaires. Et ce que vous avez détaillé tout à l'heure, indépendamment de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, on est quand même à plus 13 % dans ce budget par rapport au budget primitif. Et la règle dans la construction des budgets, c'est de se dire : attention, le budget supplémentaire ne doit pas dépasser de plus de 10 %. Alors il a pu y avoir quelques…, mais l'orthodoxie budgétaire veut ça. Donc là, rien qu'en évolution des dépenses de fonctionnement, on est à plus de 13 %. Donc évidemment, on ne votera pas ce budget ville, encore moins le budget eau, assainissement, on s'abstiendra dessus. Le Stic, pas de souci particulier.
Vous avez dit : on a prévu des travaux sur le patrimoine bâti. Vous ne nous avez pas dit le montant, peut être que vous l'avez détaillé après. Mais c'est quoi ces travaux nouveaux sur le patrimoine bâti ? Et la question sous-jacente, je la poserai une fois, je ne vais pas la poser sur le reste à chaque fois. Pourquoi lors de l'élaboration de de budget, le patrimoine bâti à Cosne, sauf si c'est peut être des constructions depuis le 1er janvier de cette année, et ça s'est effondré, il faut reconstruire, je peux comprendre. Mais le patrimoine bâti, j'ai le sentiment qu'on le connaît depuis quelques temps, depuis quelques années. L'étude de voirie sur la rue du Mardron, ça fait pas mal de temps qu'on en parle. Et là, ça apparaît

dans le cadre du budget supplémentaire. Pas de prévisions aussi, c'est dans le cadre du budget prévisionnel qu'on aurait dû l'avoir. Le logiciel, je ne reviendrai pas dessus. Vous parlez d'acquisition de terrains, garage, hôpital. Alors vous donner deux sommes : 76 200 € et 5 000 €. C'est quoi ce garage, c'est où ? L'hôpital ? Les sommes correspondent à quoi exactement ? C'est 76 200 €, c'est 5 000 €.
Revalorisation étude de maison… Vous êtes l'équipe des études. Il y a beaucoup d'études. Et comme tout à l'heure, je pose une question, le schéma directeur de… On est en train de faire une étude pour voir comment on peut élaborer l'étude pour pouvoir faire l'étude ! On n'arrête pas de dépenser de l'argent dans des études qui doivent nous ouvrir les yeux sur des études, faire des études ! On continue à prendre du retard là-dessus.
Nouvelle étude maison de santé. 80 000 €. Une maison de santé, j'ai un chiffrage. On apprend plus de choses à l'extérieur du conseil municipal que dans notre conseil municipal. On avait une visite il n'y a pas longtemps sur le Cœur de ville, avec le préfet. Et dans je ne sais quelle autre réunion, une prévision éventuellement d'une maison de santé qui sera à plus du 8 333 333 €. Je me rappelle de cette somme parce qu'il y a tous les 3. C'est à l'euro près. Ici, vous dites : on a 80 000 €, mais on a des subventions notifiées. L'État donne 10 000 € et la Banque des territoires, indirectement, 30 %. Il me semblait qu'un Premier ministre dans cette salle même nous avez dit : 45 millions, 5 millions maison de santé, 27 millions hôpital, 13 millions maison de retraite. Là, sur une étude de 80, l'État dans sa bonté nous affecte 10 000 €. Après on va s'étonner quand même du vote des habitants de nos territoires lors de ces quatre derniers tours de scrutin, parce que là aussi, moi je trouve ça totalement scandaleux !
Alors une nouvelle étude quartier ouest, étude, étude, étude, étude !
L'achat de la balayeuse. C'est maintenant qu'on s'aperçoit que… Sauf si vous me dites que ça nous est arrivé il y a quelques jours, on s'est rendu compte qu'il fallait vraiment la changer. Mais pareil, je parlais tout à l'heure, gouverner, c'est prévoir. Ça, ce sont des choses qui se prévoit.
Et puis alors, des travaux sur le mode de chauffage, école Edmé Lavarenne, lorsque dans cette réunion, il y a quelques semaines, vous dites : nous avons un projet sur l'école Edmé Lavarenne, je l'apprends aux conseillers municipaux ici présents. Et le projets qu'on a école Edmé Lavarenne, c'est éventuellement de la démolir de refaire peut-être une salle et de faire des logements au-dessus. Déjà, ça serait bien qu'on en parle ici. Parce que tout à l'heure, vous disiez : vous voulez contrôler ! Non, je veux surtout qu'en conseil municipal et dans les instances municipales, on puisse avoir les informations, qu'on puisse avoir la transparence, plutôt que de découvrir tous ces projets toutes ces choses en tout cas qu'on peut découvrir depuis tout à l'heure. Et tout ça nous amène, quand je fais les petites additions à 687 000 € de dépenses d'investissements supplémentaires.
D'une part, je trouve vraiment choquant la manière de procéder sur des choses qui auraient dû apparaître dans le budget, et on vous a posé la question au DOB, au budget. Parce qu'on n'avait pas la réponse, on a dit : bon on peut être sympa, ça serait bien à la limite si vous n'avez pas tous les éléments, on vote le budget en janvier. Vous aurez des nouvelles notifications, etc. Et là vous nous apportez tout ça ici, et c'est du budget à la découpe. A chaque fois, on y va petit bout par petit bout. Et pour moi, ce n'est pas comme qu'on construit un budget.
Alors le dernier point, c'est sur l'indemnité sur l'augmentation du point d'indice, qui est bien méritée pour nos agents. Qui a trop souvent été bloquée ces dernières années, soit par les gouvernements de droite ou de gauche. Je trouve que c'est très bien de pouvoir débloquer tout ça. Question. On ne sait pas, on nous a dit 1er juillet. On sait pas si ce sera

le 1er juillet encore. Mais vous avez raison de prendre tout cas cette date au cas où. Je ne sais pas aussi à l'échelon national comment ils vont gouverner, comment ils vont décider de tout ça. On attend les décrets là-dessus. Quelle est l'augmentation que vous avez affectée ? Quel est le taux que vous avez pris ?

Carole Tabbagh Gruau
3 %.

Hicham Boujlilat
Donc, on aura encore un BS. 3 % alors que sur l'augmentation des valeurs locatives l'année dernières, on nous a dit : attention, vous dites que c'est 1 %, alors que les ministres, le président ont dit 3,4 %. On fait comme ça, on ne sait pas encore, on verra ! Et puis vous avez vu que d'augmentation des valeurs locatives était conforme à ce qui avait été indiqué. 3 %, vous êtes en dessous déjà de ce qui a été indiqué. C'est 4 % qui a été indiqué par le président de la République. De toute façon, ça sera obligatoire. Mais on aura encore un autre budget, puis un autre exercice budgétaire. On va faire travailler le service des finances encore une fois là-dessus. De toute façon, cet argent, les agents l'auront puisque c'est obligatoire.
Voilà ce que je voulais dire là-dessus. Je suis profondément choqué par la manière de fonctionner, de découvrir des choses-là, et avec le sentiment de ne pas tout savoir, on ne nous dit pas tout.

Daniel Gillonnier
Je crois savoir qu'il y a des conseils régionaux qui ont fait des budgets en décembre et qui reconnaissent aujourd'hui qu'ils sont caduques. Ça arrive dans certaines collectivités, ça peut arriver chez nous.
Je vais essayer de vous répondre.
Sur la maison de santé, vous participez au comité de pilotage, au comité des élus. Dans la lettre de cadrage, il n'est pas prévu que l'État mette 5 millions d'euros dans la maison de santé. Ces 5 millions d'euros doivent servir au VRD et à la destruction de bâtiments. C'est-à-dire qu'aujourd'hui sur la maison de santé, l'étude qui a été menée – on aura les résultats très prochainement – est basée sur 4 choses : la réhabilitation du bâtiment principal ; la mise en sécurité des bâtiments qu'on n'a pas le droit de détruire parce qu'ils sont placés SPR ; et ensuite on a demandé la VRD, la destruction des bâtiments. Aujourd'hui, l'ARS s'est engagée à prendre ces choses-là en charge. Parfois je ne comprends pas parce qu'il y a des éléments que vous avez et vous dites qu'on ne vous les communique pas. Après, les terrains pour le nouvel hôpital, de manière à pouvoir justement agencer les VRD, ce sont des terrains avec les propriétaires avec qui on est tombé d'accord, qui appartenait à Monsieur Censier est à Madame Moineau qui sont sur les deux parcelles qui sont tout de suite au bord de route ; de manière à pouvoir faire la VRD pour accéder à l'hôpital. Vous dites qu'on cache des choses. Il n'y a absolument rien de caché, tout est transparent.
La balayeuse, on a tenté, et on n'est pas les premiers, parce que ça fait un moment qu'on tente des réparations dessus, mais là il se passe que l'arbre à came est descendu du vilebrequin. Il n'y a plus rien à faire. Je pense que vous êtes bien d'accord que balayé, c'est quand même important. Il y a diverses solutions. Il aurait pu y voir de la location, éventuellement de l'occasion. On a choisi de mettre au budget supplémentaire pour en acheter une neuve.

Ce sont les 2-3 points que j'ai souhaité aborder. Après s'il y en a d'autres, M. Lienhard, peut-être que sur le côté travaux, vous avez des choses à dire.

Gilbert Lienhard
Je peux rajouter, concernant les travaux sur le bâti notamment, nous sommes sur une tension à la fois des matériaux, mais aussi une tension importante sur les prix des matériaux qui ont aussi explosé. On a aussi un patrimoine bâti qui est relativement ancien. On n'a pas mal de travaux à faire régulièrement, notamment tout ce qui est chauffage et autre. Ce qui m'amène sur la salle Edmé Lavarenne, où malheureusement, le chauffage est tombé, quand on était sur le centre de vaccinations sur la fin. On a été obligé de se débrouiller. Donc, on a tout un chauffage central à refaire complètement, sachant que ces salles sont utilisées par un bon nombre d'associations. C'est la raison pour laquelle on demande aussi une enveloppe budgétaire pour ça, ce n'était pas du tout prévu.

Daniel Gillonnier
Alors je redis deux mots sur salle Edmé Lavarenne, des projets. Pour l'instant, il y a pas de projet sur salle Edmé Lavarenne. On a fait pour salle Edmé Lavarenne la même chose que pour le palais épiscopal. On l'a mis sur une banque de données qui s'appelle Réinventons le cœur de ville. C'est une banque de données, ça fait partie de l'opération Cœur de Ville, sur laquelle les porteurs de projet peuvent amener des projets sur ces deux bâtiments. À partir de là, on les valide ou pas, puisqu'il est bien évident qu'on a quand même quelques exigences sur ces bâtiments pour leur réhabilitation.
Ne me dites pas qu'on a déjà des projets de détruire salle Edmé Lavarenne et de faire des appartements. On attend des propositions de porteurs de projets pour voir ce qui peut se passer.

Hicham Boujlilat
Oui, il y a des budgets supplémentaires dans d'autres collectivités, conseils régionaux. En ce moment même et demain d'ailleurs, puisque quand le budget est voté avant la fin de l'année, on sait qu'un budget supplémentaire est fait, en particulier pour affecter les résultats sur les budgets. Et puis oui, il y a des modifications quand il y a des contingences, augmentation des choses qui ne sont pas prévues. Là-dessus, oui. Mais en tout cas, dans ces collectivités que je connais aussi extrêmement bien, on ne cache pas des choses. Et quand vous me dites : on ne cache pas, je pense que pas mal de personnes ici découvrent que l'ancienne école salle Edmé Lavarenne… découvrent en tout cas que vous l'avez mise sur une plate-forme. D'ailleurs, ça va être retenu. Je le dis aux gens ici puisque le préfet Rollon Mouchel-Blaisot, lorsqu'il est venu, a dit : Monsieur le maire, je vous l'indique, ce que vous avez mis sur notre plateforme dans le cadre de Cœur de ville, il va être retenu. Et ce que vous avez indiqué, ce que vous avez dit, c'est : le projet, c'est du projet de logement. Alors peut être appels à projets…

Daniel Gillonnier
Non, non, attendez ! Ça a été retenu pour figurer sur la banque de données. Voilà, c'est tout. Ça a été retenu pour ça, ça n'a pas été retenu pour faire des… On attend des propositions, c'est uniquement ça. Voilà comment ça a été retenu. Le préfet a dit : ça va être retenu pour figurer sur la banque de données qui va être transmise à des porteurs de projets.

Hicham Boujlilat
Donc, lorsque je dis que des choses sont cachées et qu'on les découvre à peine et beaucoup ici les découvre ce soir, c'est que quand même, c'est bien aussi de demander l'avis des gens de savoir… Vous parlez à longueur de journée de participation citoyenne, concertation citoyenne, etc. Et ça, on le met sur une banque de données. Si quelqu'un est intéressé, qu'il a un projet, on va voir ce qu'il fait.
Sur la maison de santé, c'est pareil. J'ai vu un chiffre, vous me direz si je mens ou pas, d'une maison de santé à 1 333 333 €.

Daniel Gillonnier
Permettez que je vous l'explique.

Hicham Boujlilat
En fait, vous me demandez de ne pas vous couper et vous avez raison.

Daniel Gillonnier
D'abord, au niveau de l'information, ce que ce qu'on a dit ce soir, les Cosnois vont l'avoir dans le journal Cosne ma ville, c'est dedans. Donc, la population sera informée.

Hicham Boujlilat
Et le conseiller municipal ne sert à rien ?

Daniel Gillonnier
Je réponds à votre question. Pour ce qui est des 8 millions sur la maison de santé, puisque l'étude de faisabilité n'est pas terminée, c'est qu'on a eu une visite de quelqu'un qui a estimé les 4 tranches de travaux que je vous dis, c'est-à-dire à la fois la réhabilitation, la destruction, la mise en sécurité et les VRD. Et c'est ce chiffre-là qui est apparu pour, entre autres, pour nos réunions avec le Conseil départemental. Mais ça ne sera pas du tout dans ces montants-là. C'était uniquement pour faire figurer le projet sur les accords avec le Conseil départemental, c'est tout.

Hicham Boujlilat
Je veux simplement vous indiquer que je ne suis pas conseiller municipal de Cosne ma ville, je suis conseiller municipal de Cosne-Cours-sur-Loire et qu'il y a des sujets, on n'en parlerait pas là, on découvre, c'est pas respectueux de toute façon pour notre assemblée municipale. De toute façon, c'est votre manière de fonctionner, je pense qu'on ne nous y reprendra pas. Sur le reste, je n'en démords pas. Il nous a été promis 5 millions d'euros sur la maison de santé. Donc, que vous défendiez le gouvernement, Monsieur Macron, etc., les députés, c'est votre problème. Mais on nous a dit 5 millions d'euros sur la maison de santé. Vous dites que ce n'est pas sur la lettre de cadrage. J'ai l'impression qu'il y a une très grande majorité qui a compris ce que j'ai compris. Alors je ne comprends peut être pas tout.

Daniel Gillonnier
Mais expliquer comme vous l'expliquez, c'est normal que les gens ne comprennent pas. La lettre de cadrage, vous pouvez y avoir accès. Je vous en ferai une copie et vous verrez ce qu'il est notifié. Tout ce que vous me dites là, on a déjà parlé au comité de pilotage.

Hicham Boujlilat
Mais je ne vous parle pas de ce qu'on parle en comité de pilotage. Moi, je pourrais aussi vous montrer, puisqu'après, chacun sa mémoire sélective, je prends simplement les faits, la promesse du Premier ministre.

Daniel Gillonnier
La promesse de Premier ministre, c'est la lettre de cadrage.

Hicham Boujlilat
Vous vous avez le droit de défendre Monsieur Castex et ses alliés.
Je me réjouis en tout cas que le vilebrequin, etc., qui ait permis l'achat d'une nouvelle balayeuse. C'est bien d'avoir une balayeuse. Maintenant il faut surtout qu'elle tourne. Et qu'elle tourne beaucoup.
Sur l'hôpital, vous avez dit, on a acheté les terrains, je vous ai posé une question tout à l'heure sur les montants.

Daniel Gillonnier
Les terrains ont été achetés. Enfin, pour l'instant, l'accord est de 10 € du mètre carré et on aura un débat au conseil municipal de septembre.

Hicham Boujlilat
Il y a combien de mètres carrés ?

Daniel Gillonnier
6 500 ou 7 000 je crois, dans ces eaux-là. Il y a peut-être 3 100 et 3 500 je crois.
3 728 et 3 180. Il est rajouté un autre terrain qui appartient à l'Edf aujourd'hui, qui est situé au stade Raphaël Giraux, derrière le terrain Foin.

Hicham Boujlilat
Combien ?

Daniel Gillonnier
M. Ponsonnaille, vous avez le tarif en tête ?

Hicham Boujlilat
7 000 €. D'accord.
Et sur les terrains achetés pour l'hôpital, je suppose que c'est financé à 100 % dans le cadre du Ségur ?

Daniel Gillonnier
Comment ça va se passer ? Les 4,8 hectares des terrains qui sont dédiés à l'hôpital ont été estimés par les domaines ou vont l'être. De la même manière que sur le site historique de l'hôpital, il va y avoir la découpe sur le site de ce qui reviendra à la ville de Cosne. Et évidemment, les actes notariés et tout, le delta sera fait entre les deux montants.
Pour l'instant, ce n'est pas fixé mais je le vous le communiquerai, il n'y a pas de souci.

D'autres remarques ou questions ?

Michel Veneau
Pour vous dire que on va voter contre comme le budget primitif, tout simplement. Sans faire de commentaires, parce que ça ne sert à rien, les commentaires.

Daniel Gillonnier
Pas d'autres remarques ? Je propose de passer au vote.
Qui est contre ?
Je vous laisse faire le compte avec les pouvoirs. 8 c'est ça ? OK ?
Qui s'abstient ?
Adopté à la majorité.

VII.V. SUBVENTIONS

14. Exercice 2022 – Subventions aux associations de fonctionnement et d'équipement

Carole Tabbagh Gruau
Dans le cadre du budget principal de l'exercice 2022…

Daniel Gillonnier
Excusez-moi. On a un découpage par budget, et j'ai fait voter le tout complet.
On est d'accord que le premier vote…
Pour le budget assainissement
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Pour le budget Stic
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Pour le budget Eau
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Carole Tabbagh Gruau
Dans le cadre du budget principal de l'exercice 2022, le conseil municipal a voté des subventions de fonctionnement et d'investissement à destination des associations. Il est proposé d'attribuer une partie des enveloppes prévues, comme inscrit ci-dessous.
Vous aviez le détail de l'ensemble de ces subventions, fonctionnement, équipement, dans le document habituel qui était joint.
Je vais vous lister les nouvelles attributions.
1 200 € pour l'association Mots pour maux d'enfants, subvention de fonctionnement qui correspond à… Elle n'avait pas eu d'attribution au budget primitif, donc ça correspond au montant de 2021.
L'épicerie solidaire de la même manière n'avait pas eu d'attribution au budget primitif et donc 1 100 € pour son fonctionnement.
La compagnie la Louve pour la réalisation du festival du Garage Théâtre pour 4 500 €.
Le COS du personnel communal pour 1 000 € complémentaires pour permettre l'organisation de l'arbre de Noël.

600 € pour l'UCS tennis dans le cadre du projet Jeune été. Déplacement au stage de sélection nationale.
500 € pour l'UCS Twirling Bâton pour les déplacements au championnat de France.
2 000 € à l'association PUSL pour le fonctionnement de l'association. Il s'agit d'un complément à la subvention reçue au budget primitif.
L'UCS football pour 10 000 €, il s'agit de la subvention pour la montée en division Nationale 3.
Je vous détaille un petit peu la saison sportive 2021-2022. L'équipe séniors A de l'UCS football évolue au plus haut niveau régional, c'est-à-dire en Régional 1. Et suite à leur titre de champion, elle accède en Nationale 3. Cette accession au niveau national, qui n'a jamais été atteint par le club, entraîne des frais supplémentaires, majoritairement pour les déplacements lointains, les obligations d'encadrement et de vacations médicales et à l'hypothèse d'un rachat d'un troisième minibus en raison d'un nombre plus important de joueurs sur la feuille de match, qui est liée à la réglementation Nationale 3.
Conformément à ce qui était indiqué aux dispositions du contrat d'objectifs 2022-2023-2024, suite à son accession validée pour la saison 2022-2023 en championnat National 3, il y a lieu de participer financièrement au surcoût engendré par cette accession. La section a présenté un budget prévisionnel de surcoût par rapport à son exercice précédent en Régional 1, de l'ordre de 66 000 € supplémentaires. D'autres aides étant versées en 2023 par le Conseil départemental et la Fédération française de football. Ils vont rechercher également de nouveaux sponsors.
Enfin, pour le reste des subventions attribuées, il s'agit de la subvention d'équipement pour le 15 Cosnois, pour créer un chrono scorer pour 2 000 €.
Voilà ce que je pouvais vous dire pour ses attributions de subventions.
Est-ce qu'il y avait des questions ?

Hicham Boujlilat
Il y a des subventions en fonctionnement, pas de souci particulier sur le fond.
Pourquoi est-ce qu'elles n'ont pas été votées au budget, en particulier les subventions de fonctionnement ? Alors pour Mots pour maux, je sais qu'il y a un sommeil à un moment donné, et c'est reparti, c'est probablement pour ça. Mais il y a eu je crois une autre association, l'épicerie solidaire, ça fait quand même pas mal de temps.
Sur les subventions de fonctionnement, pourquoi elles apparaissent au budget supplémentaire et pas et pas au budget primitif ?
Sur la subvention pour le foot, c'est une subvention exceptionnelle cette année ?

Daniel Gillonnier
Pour le cas de l'épicerie solidaire, il y a une demande de subvention de l'association. Si on considère l'épicerie solidaire déjà l'année passée, c'était le cas, ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts. On ne peut pas laisser, ce sont des choses à caractère sociale. C'est une manière d'équilibrer leurs comptes.
Pour le foot, les 10 000 €, c'est pour corriger 2022, dans la mesure où il y a rapidement l'acquisition d'un 3e bus, les déplacements, etc. Leur rentrée d'argent vis-à-vis des licences n'arrive pas tout de suite, au mois de septembre. Donc c'est quelque part le besoin de trésorerie qu'ils avaient. Est-ce que c'est exceptionnel ? Oui, c'est pour démarrer la saison, au niveau national. C'est pour ça que ça ne sera pas mis dans le contrat d'objectif. Le contrat d'objectifs c'est un accord sur 3 ans. Le retoucher à chaque fois, c'est compliqué.

Et bien sûr, on souhaite qu'ils se maintiennent en National et éventuellement, s'il n'y a pas de maintien en National, on reviendrait aux subventions actuelles.

Hicham Boujlilat
Vous n'avez pas répondu à ma question. Est-ce que c'est une subvention exceptionnelle ou pas ?

Daniel Gillonnier
Dans la mesure où il reste à ce niveau-là, ce n'est pas une subvention exceptionnelle.

Hicham Boujlilat
Alors pourquoi dans le tableau vous avez noté subvention exceptionnelle ?

Daniel Gillonnier
Exceptionnel parce qu'on raisonne en année calendaire, en saison de football. C'est quelque chose dont ils avaient besoin pour démarrer au niveau trésorerie. Le mot exceptionnel n'est peut-être pas juste.

Hicham Boujlilat
C'est ce que vous faites voter quand même ce soir. J'arrive à comprendre le fonctionnement d'une saison de football. C'est un sport auquel il m'arrive de m'intéresser. Mais le Conseil départemental de la Nièvre va attribuer une subvention 2023, lorsqu'il aura voté son budget, de 10 000 €. La Fédération française de football également dans ce cadre-là. Donc j'aimerais savoir, parce que je vois très bien la saisonnalité du sport, et l'exercice. Est-ce que c'est une subvention exceptionnelle ou pas ? On dit : vous êtes monté en N3, on vous attribue 10 000 € pour plein de raisons. Sur le principe je n'ai pas de souci.

Daniel Gillonnier
Le côté exceptionnel vient du fait que ça ne sera pas tous les ans. C'est ça le côté exceptionnel. Après, vous me parlez de ce qu'ils vont avoir par le Conseil départemental, par la Fédération…

Hicham Boujlilat
Là c'est simplement par rapport à la ville. Ils montent en N3, très bien.

Daniel Gillonnier
Par rapport à la Ville, imaginons qu'on raisonne à niveau calendaire, il aurait pu vous être proposé, du fait de monter en National, éventuellement, un supplément de subvention de 15 000 ou 20 000 €. Là, c'est exceptionnel, c'est pour qu'ils puissent démarrer leur saison financièrement tranquillement. Je me fais bien comprendre ou pas ?

Hicham Boujlilat
En fait, je veux savoir si on va voter 10 000 € l'année prochaine. Est-ce qu'il y aura encore une subvention de 10 000 € en plus ou pas. Ou c'est juste, ils montent en N3, ils ont des problèmes de trésorerie, il y a des transports, etc. Entre parenthèses, je vois à peu près dans quelle poule ils seront. Aller à Belfort, aller aux endroits comme ça, c'est… En R1, c'était plutôt Bourgogne. La National 3, c'est Bourgogne-Franche-Comté, en gros, c'est ça. Comme par exemple le club de basket aujourd'hui qui va jusqu'à Belfort, qui fait déjà tous

ses déplacements. Et dans ce qu'on voit ce soir, on voit l'hypothèse d'un rachat d'un 3e minibus. Question plus financière, les 10 000 €, ce sera dans le cadre des dépenses de fonctionnement ou dépenses d'investissement ?

Daniel Gillonnier
Dépenses de fonctionnement.
Écoutez, M. Boujlilat, si vous voulez savoir exactement, il y a l'assemblée générale du football, qui est début juillet. Allez-y, ils vous donneront leur surcoût.

Hicham Boujlilat
Je connais leur surcoût. Avant, je pose des questions par rapport au budget de la commune.

Daniel Gillonnier
Mais moi je lui demander de voter par rapport aux propositions qu'on vous faits.

Hicham Boujlilat
Moi, je vous demande s'il vous plaît de répondre aux questions budgétaires. Est-ce qu'il faut 10 000 €. ? Je trouve ça normal. Je ne vois pas comment dire les choses autrement. Simplement, question : exceptionnelle, pas exceptionnelle. Je n'ai pas très bien compris mais bon je vais prendre. Ils ont besoin de trésorerie, je peux le comprendre, mais là, ce n'est pas une avance de trésorerie, c'est une subvention de manière à pouvoir avoir un fond de roulement pour avancer. Je peux le comprendre. Si on est dans ce cadre-là, je comprends. Après on verra probablement au budget primitif ou au budget supplémentaire de l'année prochaine, ce que vous aurez décidé. Mais je trouve, pour ne pas grever le budget des Cosnois, que s'il y a une enveloppe, c'est ce qui se fait dans beaucoup d'autres collectivités. Par exemple, lorsque l'UCS foot va demander la subvention à la Région pour les minibus, ils auront 15 000 €. Mais les 15 000 € – je vous réponds tout de suite et je leur dirai à l'assemblée générale puisque eux ne savent pas répondre à cette question-là–, les 15 000 €, on le prendra sur le budget d'investissement puisqu'on ne lève pas d'impôt sur nos dépenses d'investissement. C'est ce qu'on fait d'ailleurs les dépenses d'équipement. C'est pour ça que sur l'articulation, je pense qu'il faudrait dissocier acquisition de minibus et de prendre sur les dépenses d'investissement.

Daniel Gillonnier
Je vous ai dit que c'était sur le fonctionnement, qu'on leur donnait ça sur le fonctionnement. Je n'ai pas dit qu'on participait à l'acquisition de minibus.

Hicham Boujlilat
Pourquoi vous l'avez écrit alors ?

Daniel Gillonnier
On l'a écrit parce qu'il faut qu'ils acquièrent un minibus. Le nombre de kilomètres supplémentaires qu'ils ont à faire, je ne l'ai pas en tête, mais je pourrai vous le communiquer.

Hicham Boujlilat
Je peux vous le dire, c'est 5 000 à 22 000. Donc 17 000 supplémentaires.

Mais pour moi, c'est du gaspillage de l'argent public de faire comme ça. Il faut le minibus à part.

Daniel Gillonnier
Je ne suis pas d'accord. On ne trouvera jamais d'accord tous les deux.

Hicham Boujlilat
Sur le gaspillage de l'argent, on ne trouvera pas d'accord et moi, ce que je propose, c'est que s'il y a ces 10 000 €, c'est de dissocier pour le minibus. Comme ça, ça nous prend sur le budget d'investissement. Qu'ils aient ces 10 000 €, pour eux, ça sera la même chose sur le compte de l'UCS foot. Mais pour nous, c'est quand même différent. Donc de dissocier l'acquisition du minibus et on prend sur les dépenses d'investissement de tout le reste qui revêt plutôt du budget, des dépenses de fonctionnement. Ça, ça s'appelle de la bonne gestion. Il n'y a pas autre chose là-dessus.
Je souhaiterais savoir parce que je ne le vois pas apparaître ici, et je me permets de revenir là-dessus. On a eu aussi la montée d'une autre équipe de football, pas en N3,mais dans une catégorie supérieure, 2e division de district, c'est une autre équipe de foot de Cosne, le Cosnois Football Club. Je pense qu'il serait bon aussi d'attribuer à ce club une subvention à la hauteur de l'exercice de leur championnat, etc. Je ne trouve pas normal en tout cas que ce club-là ne puisse pas disposer d'une subvention de fonctionnement, comme vous voulez, mais qu'il ne puisse pas bénéficier d'une subvention à la hauteur… Ils ont besoin d'argent pour pouvoir acheter des maillots, faire des choses. Vous savez comment fonctionne une saison de football. Je demande également, ça ne sera pas ce soir, qu'il puisse également bénéficier d'une subvention à l'avenir.
Également, je souhaite condamner fermement, fortement, quelque chose qui m'a beaucoup choqué et vraiment ému. Et je regrette de pas de ne pas avoir entendu publiquement les condamnations de propos qui n'ont pas lieu d'être. Ça m'a vraiment touché, des choses, en tout cas, qui peuvent remonter. A Cosne-Cours-sur-Loire, il n'y a pas de nègre et y a pas de bougnoules. Il y a des Cosnoises et des Cosnois. Et il y a des clubs sportifs, des clubs culturels, des associations culturelles, des associations sociales, qui travaillent sur la fraternité, sur la cohésion sociale de notre territoire. Je profite de ce conseil municipal également pour condamner ces propos. J'aurais aimé vous entendre publiquement, vous représentez quand même l'ensemble des Cosnois, condamner publiquement ces propos qui ont vraiment heurté, qui ont vraiment choqué et qui n'ont pas lieu d'être. J'ai contacté le sous-préfet, j'ai demandé de déposer plainte. Ils l'ont fait. J'espère en tout cas, mais ce n'est plus notre rôle, que la justice fera son travail. Ça n'a pas lieu d'être dans une société comme la nôtre.

Daniel Gillonnier
Merci, je suis tout à fait d'accord avec vous pour condamner ces propos. Néanmoins, c'est un acte individuel et isolé. Je veux dire que c'est une personne qui a eu des propos qui n'avaient pas lieu d'être. Je suis tout à fait d'accord. C'est malheureux, c'est regrettable, mais il ne faut pas faire une affaire plus…
D'autres remarques. Je vous propose de passer au vote.
Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

15. Fonds façade – Attribution de subventions d'équipement

Gilbert Lienhard
Il nous est proposé ce soir de procéder au versement de deux subventions d'équipement aux bénéficiaires qui sont listés dans le tableau annexé à la présente délibération pour deux maisons d'habitation. Pour un montant alloué de 1 524,49 € donc pour Coulomb Christine et pour 273,50 € pour Faugeras Catherine.
Est-ce que vous avez des questions particulières ?

Daniel Gillonnier
Pas de question.
Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

16. Attribution d'aides en faveur du développement durable

Yannis Bonnet
Dans le chapitre des subventions d'équipement, les subventions de soutien à l'acquisition de vélos, pour ce qui concerne le dossier qui vous est proposé.
Il vous est proposé d'attribuer les aides à l'acquisition de vélos à Monsieur Jean-Luc Hance pour 100 €. Et l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour Madame Nadine Veneau 150,00€, Monsieur Kévin Pacault pour 100 €, Monsieur Kévin Lallemand pour 250 €, Monsieur Pierre-Jean Laurent pour 150 €. Soit un engagement financier pour la collectivité de 750 €.
Si vous avez des questions ?

Daniel Gillonnier
Pas de question.
Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

VII.X.II. DIVERS

17. Règlement budgétaire et financier
18. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2023
19. Modalités de gestion des amortissements
20. Approbation du choix de régime des provisions semi-budgétaires pour risques et charges
21. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Daniel Gillonnier
Pour les points suivants, 17, 18, 19, 20, 21, c'est surtout des règlements budgétaires. Est-ce que on prend point par point ? Vous avez les éléments, c'est surtout le passage à cette nomenclature M57. Est-ce que vous souhaitez qu'on aille dans le détail ?

Hicham Boujlilat
Non, pas dans le détail. On va voter pour tout. Vous dites 17, qui est pour, qui est contre et ça va le faire. Pas de souci. Simplement, sur le règlement budgétaire et financier, il y a des points qui apparaissent ici, qui sont extrêmement intéressants, que je souhaitais pointer très vite.
Lors du budget en décembre, lorsque j'avais parlé de sincérité et d'insincérité, ça avait été extrêmement mal compris. Page 6 du règlement budgétaire : « Le principe de sincérité est en lien direct avec le principe d'équilibre car le budget est en équilibre réel. Et les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère. » C'est juste pour illustrer ce que vous proposez ce soir, que le principe de sincérité, c'est lié à la manière dont le budget est présenté. On en a très longuement parlé ce soir. En page 9 du document, il y a le calendrier de la construction budgétaire. « En septembre de l'année n - 1, à l'issue des arbitrages budgétaires, l'équilibre général du budget est présenté au maire qui rend ces arbitrages finaux ».
Donc, septembre, vous rendez les arbitrages finaux. Novembre, n – 1, tenue du débat d'orientation budgétaire du conseil. Ce que je souhaiterais… Il faut se taper ça en moins de 5 jours. À peu près 1 000 pages. Je souhaiterais qu'on puisse avoir les éléments, non pas 5 jours pile-poil avant le conseil municipal, mais comme on voit bien le calendrier ici, si on peut les avoir, ça se fait un peu ailleurs, 15 jours avant, ça nous permettrait de mieux préparer et ça permettrait en fait aussi que les conseils municipaux soit des conseils municipaux et pas des commissions municipales. Parce que c'est assez compliqué de pouvoir étudier tout ça. Je propose qu'on puisse disposer d'éléments au moins 15 jours avant le conseil municipal, par rapport à ce calendrier-là.
Le dernier point, plus d'un point de vue d'ordre général. J'ai compris que vous ne souhaitiez pas qu'on ait connaissance – je trouve ça assez abracadabrantesque, comme dirait l'autre – des délibérations, on ne sait même pas ce qu'on vote, vous nous dites et on vous fait pas lire chaque délibération, on ne sait pas ce qu'on vote. On doit vous croire. On doit croire ce que vous dites. Et parfois, il peut arriver qu'on vous fasse voter des choses et qu'on découvre après, lors de contrôle, que si on avait eu les éléments, et si on avait eu des choses, des choses aurait été différentes. Donc, puisque vous ne voulez pas nous les donner avant, je souhaiterais que vous puissiez nous envoyer après les délibérations qui ont été votées. Ça nous laissera le temps, s'il le faut, de faire tous les recours nécessaires, en tout cas de reposer des questions. En tout cas de savoir ce qui est ubuesque, je ne vois jamais ça ailleurs, mais de savoir au moins après le conseil municipal ce qu'on a voté avant, puisqu'on n'a pas les éléments précis par rapport à ça. Voilà mes commentaires par rapport à ça. En disant que 17, 18, 19, 20, 21, on votera pour l'ensemble de ces rapports sans commentaires supplémentaires.

Daniel Gillonnier
OK, d'autres remarques ?
Donc on prend une par une.
17, règlement budgétaire et financier. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
18, adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2023. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
19, les modalités de gestion des amortissements. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

20, approbation du choix de régime des provisions semi-budgétaires pour risques et charges. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
21, mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

IX. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE

22. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté

Daniel Gillonnier
Considérant que la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté a procédé au contrôle de la gestion de la Ville pour les exercices 2014 et suivants, qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre régionale des comptes a transmis un rapport d'observation définitive à la Ville le 15 mars 2022 et invité cette dernière sous un mois à transmettre par écrit ses observations ; qu'en l'absence d'observations formulées par la Ville dans le délai imparti, la Chambre régionale des comptes a communiqué le rapport d'observations définitives à la Ville le 3 mai 2022.
Il est demandé de prendre acte de ce rapport.
L'instruction de ce rapport s'est très bien passée, que ce soit entre les différents ordonnateurs, les services de la mairie et la Chambre régionale des comptes. Les délais ont été respectés, les informations transmises en toute transparence. Je remercie nos services pour le travail accompli.
Le travail qui reste à accomplir est de répondre aux recommandations, ce qui a été fait en partie. Nous avons un an pour rendre compte des évolutions mises en place.
Sur ce rapport que vous avez tous reçu par courrier, est-ce qu'il y a des remarques ?
Nous pouvons entamer un débat sur ce rapport.

Martine Borel
Comme tous les rapports de la CRC, c'est toujours passionnant. Pour de nouveaux élus, même si vous avez maintenant de l'expérience, c'est toujours intéressant d'avoir leurs suggestions et leurs propositions. Sur le passé, je n'étais pas là, donc je n'en parlerais pas.

Daniel Gillonnier
D'autres questions, d'autres remarque ?

Michel Veneau
Ça s'est plutôt bien passé avec la Chambre régionale et les services de la Ville, qui ont travaillé depuis plus d'un an sur ce dossier.
Je voudrais faire une ou deux observations par rapport aux critiques qui avaient été faites.
Je voudrais m'adresser aux Cosnois, en disant que pour le M, qu'il n'y avait pas eu de marché, soi-disant que pour les travaux du M, vous nous avez dit ce que j'avais convoqué en gendarmerie, en disant qu'il n'y avait pas eu de marché pour le M. C'est bien précisé, 117 000 € de travaux par marché pour le M, ça a bien été précisé.
En ce qui concerne les avenants sur l'ensemble du mandat, comme avant, comme après, il y aura toujours des mandats, malheureusement, ils ont toujours été mis sur table à chaque

conseil municipal. Je l'avais précisé à la Chambre régionale des comptes. Chaque fois qu'il y avait un conseil municipal, on présentait bien tous les avenants. C'est la loi.
En ce qui concerne les appels d'offre, il n'y a pas eu de remarques particulières. On a bien respecté la loi par rapport à tous les appels d'offres.
Sinon je n'avais pas grand-chose d'autre à préciser. Il y a du bien, du moins bien. Beaucoup de recommandations, c'est le rôle de la Chambre régionale des comptes de faire des recommandations à la collectivité. C'est bien ainsi. Sur la gestion, ils ont fait quelques remarques, sur les finances. Je trouve qu'on a fait ce que l'on a pu, comme tous les élus, ce n'est pas toujours évident. C'est plus facile de critiquer qu'agir, c'est comme ça, c'est la vie démocratique. Il faut accepter, il nous arrive de critiquer. J'ai été plus de 20 ans au conseil départemental, j'ai plutôt apporté ma pierre à l'édifice, plutôt construire que critiquer, parce que je trouve que quand on a des responsabilités, ce n'est pas facile à assumer. Et j'ai toujours défendu les élus depuis que je suis élu, depuis 2001 au conseil départemental. J'avais fait des déclarations à la presse, j'avais été mal apprécié par la presse parce que je défendais trop les élus, soi-disant, il y avait des élus véreux en France. Peut-être ! S'il y en a eu 2 %, peut-être, mais tous les autres font un travail exceptionnel. Beaucoup ont un engagement très fort.
Donc je les défendrai toujours. Vis-à-vis de la Chambre régionale, ça s'est plutôt bien passé. Après, on peut toujours faire des commentaires. C'est la vie démocratique. Je dis aux Cosnois que les avis étaient bien sur table, il y a eu des excès sur les avenants, des excès par rapport aux organismes de contrôle, par rapport aux architectes parfois. C'est comme ça que ça se passe ; Il y a des surprises sur les chantiers, surtout sur les vieux bâtiments. Sur l'amiante. Le 1er chantier, Pierre et Marie Curie, on a eu des avenants à hauteur de 43 % avec l'amiante. Ce sont des surprises et les élus n'y sont pas pour grand-chose, sur tous ces surcoûts. Il faut assumer, et il faut même accepter les critiques. Avec Monsieur Boujlilat, c'était un peu difficile, mais je respecte la démocratie.
Surtout, il faut respecter le respect des autres, le respect d'autrui et l'engagement des élus et des services dans nos collectivités. Et je tiens encore à les remercier parce qu'ils ont fait de gros efforts malgré des petits loupés, on en fait tous. On fait tous des erreurs, aussi bien les services, des fois ça arrive. On est tous des humains et il faut être tolérant, il faut accepter ces erreurs que l'on fait tous.
Voilà ce que je voulais vous dire.

Daniel Gillonnier
D'autres commentaires ?

Hicham Boujlilat
J'aurais une analyse ou une lecture différente du rapport qui nous a été délivré et présenté ce soir. Mon analyse et mes commentaires ne se baseront que sur du factuel. Hors de questions pour moi de juger quel est le taux d'élus qui travaille bien, qui ne travaille pas bien. Je pense que ce n'est pas le sujet ni le débat de ce soir. Plutôt de voir comment, sur la période 2014-2020 particulier, puis 2021, le budget de la commune a été exécuté et comment la commune a pu être gérée.
Ce rapport, et je m'en réjouis, est un rapport qui a été demandé par notre groupe, Cosne autrement, par l'intermédiaire d'Alain Dherbier, il y a 3 ou 4 ans. Parce que peut être qu'on avait saisi dans le courant de l'année un peu tard, vous nous avez répondu qu'on ne pouvait pas effectuer de rapport tout de suite, qu'on verrait plus tard, on nous a dit : votre demande a fait pschitt, malheureusement ou heureusement. Elle n'a pas fait pschitt, mais

le contenu de ce rapport est sur certains points assez accablant. C'est un rapport qui vient confirmer tout ce que nous avons dénoncé, en termes de manque de transparence, on continue à le faire encore aujourd'hui sur certains points, d'irrégularité, de dérive et de gaspillages. Ces mots, irrégularité, dérive, gaspillage, ne sont pas de moi. Ces mots sont de ce rapport, des magistrats qui ont rédigé ce rapport. J'entends : ça s'est très bien passé. Oui, les magistrats font leur travail. Heureusement que ça se passe bien, on est quand même dans une société civilisée. Parfois, c'est compliqué parce qu'ils sont extrêmement rigoureux. Il demande énormément d'informations. Donc, je ne pouvais pas douter que cela se passe autrement. Ce rapport confirme très clairement que nous avions raison sur tout et, pour tout vous dire, aujourd'hui, ce soir, nous regrettons une chose, c'est de ne pas avoir attaqué les trop nombreuses irrégularités qui sont pointées par la Chambre régionale des comptes et qu'on ne l'ait pas fait à chaque fois auprès du tribunal administratif. Vous connaissez les moyens d'une opposition municipale d'une commune comme la nôtre. Parfois ça arrive dans certaines communes, elles n'ont même pas de délibérations sur table lors de conseil municipal. Alors, imaginez pour nous ! Et je pense que nous aurions gagné à chaque fois et permis d'économiser plusieurs millions d'euros. Plusieurs millions d'euros. Car c'est de ça qu'il s'agit. 1,6 million d'euros de gâchis pointés par la Chambre régionale des comptes. Ce qui est très bien, c'est que d'une part, c'est filmé, et d'autre part ça va être écrit et troisièmement, l'ensemble des Cosnoises et des Cosnois vont avoir accès au rapport. Ils verront qui dit la vérité, qui ne la dit pas. Moi, je dis les choses. J'ai cité plusieurs millions d'euros. On peut croire que peut être j'abuse, que j'en rajoute. Mais malheureusement, même pas. 1,6 million d'euros de gâchis pointés par la Chambre régionale des comptes Palais de Loire. 2,4 millions d'euros de gâchis, cité technique municipale, qui est considérée, je mets des guillemets parce que ces mots ne sont pas de moi, qui est considérée « comme n'étant pas fonctionnelle ». 2,4 + 1,6, je suis déjà à 4 millions. C'est les dépenses d'investissement qu'on aurait pu faire toute l'année dernière. C'est une maison de santé totalement, c'est plein de choses. C'est deux balayeuses. J'ai appris le prix d'une balayeuse aujourd'hui, pas d'un vilebrequin, mais vous me le direz peut être un jour. 400 000 € perdus sur la vente de la zone d'activité du parc qui a été vendue 350 000,0 € au lieu de 784 000 €. C'est écrit comme ça.

Michel Veneau
Il ment, comme d'habitude quoi !

Pascale Quillier
Pourquoi tu l'as pas dit sur ton programme, tu aurais été élu maire de Cosne ?

Michel Veneau
Oui, à raconter des histoires comme ça ! Si on est là aujourd'hui dans cette salle…

Daniel Gillonnier
S'il vous plaît. Qu'on soit bien d'accord. M. Boujlilat, vous continuez ou vous désirez répondre, M. Veneau ?

Michel Veneau
On va le laisser. N'importe comment, je n'ai pas envie de lui répondre. Ça ne sert à rien. Il va continuer. On est habitué.

Hicham Boujlilat
Donc je vais continuer. Et je vous dis, je ne vais rester que sur du factuel. Si je continue à être interrompu comme ça, qu'on dit menteur, etc., j'ai noté les pages, j'ai noté l'ensemble des pages, si vous voulez que je lise ce que je viens de dire et je mets des guillemets, je peux lire stricto sensu l'ensemble des passages. Et si vous considérez que ce que les magistrats de la Chambre régionale des comptes ont écrit, c'est de la calomnie, il faudra leur dire. Moi, je considère que ce qui est écrit clairement ici par la Chambre régionale n'est pas de la calomnie.
Sur la vente de la zone du parc, lorsque nous avons interrogé le maire à l'époque en conseil municipal sur ce que préconisait le service des domaines (les gens iront voir les comptes rendus), ils avaient indiqué que le prix de vente, 350 000 €, c'était conforme. Je suis allé reprendre ce qui avait été dit : « conforme au prix de vente du service de domaines ». Donc la vente à 350 000 €. Ce que pointe la Chambre régionale des comptes, c'est que juste après le conseil municipal, parce qu'on avait quand même posé des questions, qu'on nous avait dit : si, c'est ce que dit la Chambre. Est ce qu'on peut voir ? C'est ce qu'on a dans le bureau… Tout ça ! Mais la Chambre régionale, elle, pointe justement le fait qu'on ne nous avait pas tout dit ? Je veux pas dire qu'on nous avait menti, je me permettrais pas, en indiquant que vous avez sollicité, guillemets, « le service des domaines après le conseil municipal ». Pire, vous avez effectué 16 900 € de travaux après la vente du bâtiment. Et la Chambre régionale des comptes, j'irai sur la page d'une manière très précise, la Chambre régionale des comptes a jugé la délibération liée à cette vente (je mets des guillemets) « illégale ». Je mets des guillemets, ce n'est pas moi, c'est le rapport qui écrit les choses comme ça. La Chambre régionale des comptes souligne également… On voit bien au passage ce qui a été clairement indiqué, parce que ça, c'est pareil, au courant du mandat, vous savez, la dotation globale de fonctionnement baisse. L'État n'est pas sympa et c'est vrai en partie. Mais il ne baisse la dotation globale de fonctionnement, page 25 (je vais commencer à citer les pages), il dit que la baisse de cette dotation globale de fonctionnement, elle a principalement baissé du fait de la perte de population pendant le mandat. Ça veut dire la baisse en tout cas de l'attractivité de la ville. Vous nous aviez promis lors d'un DOB, je me rappelle, que vous travailliez pour que la population augmente de 10 %. On voit où on en est aujourd'hui.
Il a été pointé dans le rapport une baisse du personnel technique des espaces verts. On en voit les conséquences aujourd'hui. Il a été indiqué dans le cadre de ce rapport, et là ça vous concerne, l'impact de la crise sanitaire, qu'on a eu, Covid, dépenses moins recettes, etc. pages 42, 43, la ville a gagné 270 000 € dans ce cadre-là. Et le rapport conforte également ce que nous demandons depuis des années et encore aujourd'hui, en termes de sincérité budgétaire. C'est écrit sincérité aussi dans le rapport. Et le fait qu'il y a un plan pluri annuel d'investissement. Il est demandé à l'équipe d'avant, il vous le demande aussi aujourd'hui ? C'est vrai, il y a eu des améliorations, on a vu des rapports encore ce soir qui sont liées justement aux recommandations qui ont été faites. Et puis quand on parle des marchés, normalement, le maire a le droit de signer éventuellement des avenants dès l'instant qu'ils ne dépassent pas 5 % du marché initial. C'est pour ça que ce soir, je réitère la demande qu'à chaque conseil municipal, dès l'instant qu'il y a un avenant, vous dites : ça fait + 2 %, +3 % + x %. Ce que je vous ai demandé tout à l'heure. Je pense c'est important qu'on puisse avoir ces éléments.
En 2015, 17 marchés publics ont subi des modifications entre 6,1 % et 61,1 % du montant initial. 17 marchés en 2015. En 2016, 5 marchés publics ont subi des augmentations – ce n'est pas moins, c'est toujours en plus –, entre 10 % et 62 %. Alors après, quand on dit

Pierre et Marie Curie, 42 % de plus sur l'amiantage. J'ai ici page 78, annexe VI, travaux de transformation de l'école maternelle Pierre et Marie Curie, c'est déjà énorme, mais ce n'est pas 37 %, ce n'est pas le plus gros. Le marché de désamiantage étaient 67 631 €. Et le montant des avenants a été de 8 613 €. C'est 12 % supplémentaires, ça dépasse les 5 %, normalement, ça aurait dû passer en commission. Marché de démolition de gros œuvres, + 7,5 %. Marché de menuiseries intérieures – et ça si on ne le prévoit pas je connais un peu le domaine de la menuiserie – + 15,1 %. Marché de doublage et de cloisons, ça veut dire que le projet est conçu initialement, on se dit : tiens on va peut-être bouger quelque chose. + 48,2 %. Marché de peinture : + 29,6 %. Marché de chauffage, ventilation, + 6,3 %. Marché d'électricité, explosion de 42,2 %. Ce sont des exemples, on peut dire que c'est de la calomnie, c'est du mensonge. Annexe VI, pas 78. Pour moi, c'est un constat de la Chambre régionale, que je ne qualifierais pas de calomnieux.
2017. Deux marchés publics, augmentation de 14 %. Année suivante, 2018, 5 marchés publics ont été modifiés avec des augmentations qui ont dépassé, de 6,5 % à 24,4 %.
Ça veut dire que 2015, 2016, 2017, 2018, il y a eu 29 modifications de marchés publics (je mets les guillemets, ce ne sont pas mes propos, ce sont ceux de la Chambre régionale des comptes) « dans l'illégalité ». Donc ça fait mal à constater, ça fait mal à entendre mais c'est le rapport de la Chambre régionale.
La Chambre régionale des comptes souligne, je cite, un dérapage financier, qui a un impact démocratique par manque de transparence. Sur la passation des marchés publics, la Chambre régionale des comptes a relevé l'absence de mise en concurrence préalable. On peut dire menteur, j'irai sur la page 53. Sur la création du restaurant Palais de Loire, on ne pourra malheureusement pas y dîner ce soir, 50 300 € dépassés comme ça, et on en voit le résultat d'ailleurs aujourd'hui. Et vous n'aviez pas le droit de le faire. C'est marqué là-dessus. Il y a même eu des marchés qui ont été passés (je mets les guillemets, la magistrate, parce que c'était des femmes) des marchés passés oralement. Je mets des guillemets : « marchés passés oralement (page 53) pour l'aménagement de la cuisine de la Chaussade. Travaux sans mise en concurrence ». Donc ça veut dire oralement.
Donc, je vais me permettre parce que comme ça, quand mon voisin de gauche, qui dans la vraie vie n'est pas un voisin de gauche, mais quand mon voisin de gauche me dira que c'est calomnieux… Je lis.
« La Chambre constate qu'à plusieurs reprises, la commune a passé des marchés sans recourir à une mise en concurrence préalable. » Excusez-moi, j'ai dit page 53, mais c'est 52.
« C'est le cas du marché de maîtrise d'œuvre passé en 2018 pour la création d'un restaurant au sein du Palais de Loire. Ce dernier n'a fait l'objet d'aucune mise en concurrence, alors que son montant s'élevait à 50 300 € hors taxes, soit au-dessus du seuil de 25 000 € hors taxe, impliquant des mesures de publicité adéquates dans le cadre d'une procédure adaptée. C'est le cas aussi de marchés passés oralement pour l'aménagement de la cuisine dans le cadre de la création d'un restaurant au sein de la salle de la Chaussade. Des travaux ont été réalisés en dehors de toute mise en concurrence parallèlement au marché des travaux en cours et par les mêmes entreprises titulaires du marché. Ils ont fait l'objet de devis, puis de certificat administratif attestant de leur réalisation, de leur montant. Ainsi, l'entreprise titulaire du lot 6 plomberie-chauffage a réalisé des travaux pour un montant de 33 465,94 € HT. 40 159,13 € TTC. L'entreprise titulaire du lot 5 a réalisé des travaux pour 5 153 € TTC. L'entreprise titulaire des lots numéros 3 et 4 a réalisé des travaux pour un montant de 33 315,66 € TTC, soit un total de – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, vous avez dit menteur, calomnieux –, soit un total

de 78 626,19 €. Vous vous rendez compte ! Tiens, tu peux faire de la plomberie ? Combien ? 78 626 €. Top là ! C'est ahurissant de lire des choses comme ça.
J'ai voulu lire pour qu'on voit bien que, et je peux vous lire d'autres choses si vous le souhaitez. Et si vous venez sur le terrain du mensonge, je ne mens jamais en public. Je peux mentir un peu à mes filles sur le Père Noël, etc. Ce sont les seuls mensonges ce que je peux faire. Sur le reste, hors de question.
Donc, la Chambre régionale des comptes parle bien d'irrégularité. En fait, c'était tournée générale, c'est moi qui paye avec l'argent des Cosnois. C'est quand même assez ubuesque. Quant à la 3e salle de cinéma et de spectacles, la Chambre régionale des comptes pointe une gabegie, 234 000 €.
L'école Pierre-et-Marie-Curie, nous, on n'avait pas repérées, j'ai lu ça ici, je n'avais pas repérer tous les autres dérapages. Je pensais sincèrement que c'était lié à l'amiante. Je trouve que ça peut être normal. Après, vous auriez fait un avenant amiante sur la somme, plus de 5 %, on va dire que c'est formel. Alors c'était des dérapages incontrôlés surtout.
La chambre régionale de compte va plus loin car elle indique par exemple que la cité technique municipale n'apparaît pas encore répondre totalement à l'ensemble des besoins des services techniques municipaux. Vous vous rendez compte, Didier Béguin en a rêvé, il ne l'a pas fait. Alain Dherbier en a rêvé, il ne l'a pas fait. Ce n'est pas des rêves qu'ils faisaient, c'était des cauchemars, quand on voit la destination de ce bâtiment qui coûte aux Cosnois. Et quand on voit l'explosion de la dette en 2018, elle était là pour payer tous ces millions d'euros, et en particulier sur cette cité technique qui n'avait pas lieu d'être à ce moment-là.
Enfin, la Chambre régionale des comptes a confirmé que la période était mal choisie pour diffuser des avis publics, notamment sur le restaurant qui n'existe plus, ici en bas. Je note que la municipalité aujourd'hui a pris en compte les recommandations. Mais je suis persuadée que sans ces recommandations, ils auraient quand même fait comme ça. C'est mon sentiment, je le pense.
Donc voilà, il y a une mise en concurrence. Les gens savent, ils répondent, ils ne répondent pas. Mais au moins, les choses sont très claires.
Vous dites que je mens, j'irai sur la page. J'ai trouvé ça quand même fort de café de lancer un avis public au mois d'août. Et en plus, il note que seuls les personnes qui savaient qu'il allait y avoir un avis public au mois d'août ont répondu, alors que – c'est écrit dans le rapport – des restaurateurs potentiels avaient manifesté leur intérêt. Mais ils étaient en vacances au mois d'août, ils n'ont pas pu répondre. Et pire que ça, il note – on l'avait dit en conseil municipal, ça a fait des polémiques, vous êtes des menteurs, mais qu'est-ce que vous faites, c'est n'importe quoi ! Et en plus, on avait eu accès au dossier. On l'avait demandé à plusieurs reprises. Vous nous avez dit non. On avait saisi la commission nationale pour pouvoir avoir accès aux documents administratifs. On s'est retrouvé dans le rez-de-chaussée de la mairie pour avoir accès au dossier. On avait vu que l'entreprise, que vous aviez sélectionnée n'était pas une entreprise lorsque elle a eu le marché, parce que son kbis n'était pas constitué. Donc, tout ce que nous avions dénoncé et tout ce que j'ai dit en préambule de ces propos, c'est exactement tout ce que reprend et tout ce que dit la Chambre régionale des comptes.
Le document à partir d'aujourd'hui est public, il n'est plus confidentiel. Je pense qu'il faut faire attention lorsqu'on parle de calomnie ou de mensonge. Ce n'est pas compliqué de faire à partir de maintenant, de ce soir, toutes les captures d'écran sur tous les passages qui évoque dérive, tous les mots en tout cas que j'ai pu indiquer, illégalité, absence de transparence, etc. Donc, que ce soit pour le restaurant qui avait ici, sur le bâtiment du

tribunal, pour lequel ils disent : au départ, il y avait une destination, mais ensuite, on ne sait pas ce qui s'est passé. 1,6 million, c'est parti comme ça, sans que ça passe dans aucune commission, c'est monté jusqu'à 3,7 millions. On a aujourd'hui un bâtiment sur les bras dont on ne sait même pas quel est l'usage. Au départ, l'usage, c'était une maison de service public. On avait négocié pour avoir des financements à l'époque.

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat
C'est dommage, ce n'est pas relevé par la Chambre régionale, il faudra la solliciter.
Donc on avait…
La vérité, c'est important.
Est-ce que la manière dont les choses ont été faites pour la Chaussade et le M aujourd'hui et pour le restaurant qu'il y avait ici ? Non, ça a mal été fait. Est-ce que il y a eu de l'argent qui a été gaspillé ? Oui, c'est plus de 5 millions d'euros quand même pendant votre mandat.
Attention à ce qui est dit.
Donc ce rapport confirme en tout point.

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat
Ce rapport confirme en tous points tout ce que nous avons dénoncé en termes d'absence de transparence, d'irrégularité, de dérives. C'est presque un copier-coller que je fais : de mauvais choix qui se sont soldés par plusieurs millions d'euros pour les Cosnois. Donc, vous gérez peut être très bien votre budget personnel, je n'en doute pas une seconde, mais vous avez démontré qu'il ne faut pas faire appel à vous pour gérer le budget des autres, sauf en tout cas à vouloir le mettre dans le rouge.
Je remercie vraiment la Chambre régionale des comptes pour ce rapport, pour avoir pointé en tout cas ces millions d'euros qui ont été dépensés dans l'illégalité pour certains, et dépensés, ce que je disais tout à l'heure, la cité technique, le Palais de Loire en particulier, la vente de la ZA du parc qui a été vendu en-deçà de son prix normal. On n'est pas loin de 5 millions d'euros.

Daniel Gillonnier
Merci M. Boujlilat. M. Veneau.

Michel Veneau
En ce qui concerne la ZA du parc, c'est vrai que le jour du conseil municipal, on nous avait alerté en ce qui concerne la Chambre régionale, bien sûr.
En ce qui concerne les données, il l'avait estimé la première fois à un million et quelques. La piscine, 1,7 million et quelques. On leur a donné pour l'euro symbolique, mais ça, c'est le domaine, il font leur travail, on ne peut pas les critiquer. Ensuite, suite à notre conseil municipal, avant de signer l'acte, nous avons fait faire une nouvelle expertise. Il était revenu la somme en 384 000 €. C'est marqué dans le rapport. Vous dites ce qui vous avantage, mais il faut tout dire, Monsieur Boujlilat.
En ce qui concerne ce bâtiment, il y avait beaucoup de travaux à faire. On avait fait faire une estimation par nos services. Les toitures, les chaudières, le parking qui était à refaire

aussi, malheureusement. Tous ces travaux généraient beaucoup de dépenses pour la Ville. On n'avait pas non plus envisagé de faire tous ces investissements. C'est pour ça qu'on a plutôt choisi de se séparer de ce bâtiment.
Je ne reviendrai pas sur le palais, tout ça. Je ne suis pas à polémiquer là-dessus.
En ce qui concerne les deux restaurants, c'est vrai qu'ici, on avait un architecte que vous aviez retenu en 2013. On a respecté le choix de l'époque. Légalement bien sûr, on n'a pas dit le contraire. Mais le problème, c'est qu'il avait un cabinet, il y avait des associés. Et quand on l'a reçu, il était plus que tout seul et il avait un certain âge, vous le savez. Après, tout ça, ce sont des choses… Oui vous savez tout ça. Le maire a été obligé de recevoir toutes les entreprises pour pouvoir continuer le chantier. Sinon, le chantier était complètement abandonné, ça aurait été une faillite pour la Ville. Il faut le savoir. Mais vous le savez, et vous ne dites que les choses qui vous arrangent Monsieur.

Hicham Boujlilat
Je dis que ce qu'il y ici.

Michel Veneau
Vous êtes malin de ce côté-là.
En ce qui concerne les 5 millions dont vous avez parlé tout à l'heure, ça va être enregistré, donc après je prendrai bien sûr l'enregistrement et je ferai le nécessaire auprès des services concernés. Je déposerai plainte, tout simplement. Parce que vous avez déjà fait courir le bruit comme quoi je n'avais pas fait de marché sur certains travaux, sur certains chantiers. Donc, je vais quand même aller un peu plus loin, à présent que le dossier est rendu public. Je savais que vous alliez aller dans les endroits où ça fait mal. Mais bon, on n'est pas les seuls. Mais pas les bons points qu'ils nous ont mis, il faut quand même en tenir compte. Il y a quelques bons points.
Voilà ce que je voulais vous dire M. Boujlilat. Mais on a l'habitude, on a travaillé pendant 6 ans, on sait que vous recherchez la complexité, vous recherchez beaucoup de choses. Vous avez raison, les informations, c'est normal que vous ayez toutes les informations, c'est légal. Nous, on a tout fait les marchés, à part peut-être… Vous parlez de la Chaussade. Ce sont les gens qui avaient été retenus et après, il y a eu des certificats administratifs qui ont été faits par nos services. Ça a été fait dans la légalité, vous pouvez aller aux services, vous pouvez demander. Tout a été fait dans la légalité. Qu'on ait des avenants, c'est normal, mais ils étaient sur table à chaque conseil municipal. Ce n'est pas normal les avenants, mais vous allez voir maintenant, avec la hausse, comment ça va se passer. Malheureusement, ça sera plus difficile encore pour gérer.

Daniel Gillonnier
M. Boujlilat, vous voulez ajouter quelque chose ? M. Veneau a répondu.

Hicham Boujlilat
Non, je pense que ce n'est pas la peine d'en rajouter. Je ne me permettrais pas de dire les autres choses qu'il y a dans le rapport. Je pense qu'il y en a suffisamment qui ont été dites pour en rajouter une couche ! Les Cosnois liront, je pense qu'ils iront peut-être au-delà de la somme que j'ai indiquée.

Daniel Gillonnier
Ce rapport sera public, les Cosnois pourront y avoir accès.

Pour ma part, ce rapport sert plus de base de travail, il y a des recommandations qui sont dedans. Il y a déjà certaines recommandations, d'ailleurs c'est mis dans ce rapport, qu'au cours des échanges, on a pu traiter. On en a d'autres à faire, je le conçois. On travaille avec nos services pour mettre tout ça à jour. N'ayant pas eu de mandat sur cette période, je n'ai pas de remarques à faire. Je ne suis pas adepte de refaire l'histoire. Néanmoins, si ça peut nous servir pour corriger certaines choses qui sont à corriger, très bien, il n'y a pas de souci.
Je vous propose de prendre acte de ce rapport.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

23. Mise à jour du dossier d'information communal sur les risques majeurs

Daniel Gillonnier
Vous avez tout eu le dossier. Il y a eu quelques modifications.
Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ?

Hicham Boujlilat
Sur le rapport, il est noté, page 14 : « une campagne de distribution d'iode est prévue en 2022 ». Elle est prévue quand ? Soit ce n'est pas mis à jour, soit c'est à jour et ça viendra peut-être d'ici la fin de l'année.

Daniel Gillonnier
Je n'ai pas la réponse là. Je sais pas.

Hicham Boujlilat
Non mais voilà, j'ai vu ça.

Daniel Gillonnier
OK, d'accord. Merci.
Donc on passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

24. Conventions pour l'installation de la fibre optique dans l'immeuble 2, rue du général Binot

Gilbert Lienhard
Il s'agit d'une convention pour l'installation de la fibre optique de l'immeuble 2 rue du général Binot. Tout le monde sait ce qu'il y a donc dans l'immeuble. Oui, non ?

Daniel Gillonnier
C'est la mairie annexe.

Gilbert Lienhard
Oui, c'est la mairie annexe, tout simplement. Une démarche a été engagée avec Nièvre numérique pour installer cette fibre optique sur cet immeuble. Comme on développe le réseau de la fibre optique, vous savez que c'est un peu compliqué en ce moment, je ne vais

pas revenir sur le sujet, ce n'est pas l'objet. C'est vraiment que ces travaux vont faire l'objet d'une convention qui sera conclue sur le fondement du code des postes et communications électroniques. La convention a pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes.
A cet effet, il est prévu que l'opérateur installe une prise pour chaque logement au local à usage professionnel de l'immeuble. Ces travaux ne sont assortis d'aucune contrepartie financière. La convention sera conclue pour une durée de 25 ans.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Daniel Gillonnier
Pas de question ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Avant de se quitter, pour info, si les mesures de la crise sanitaire venaient à être levées, il vous sera demandé au prochain conseil de vous prononcer sur le choix de la salle où on est aujourd'hui, la salle du belvédère, pour la tenue des conseils municipaux. Personnellement, je suis assez d'accord avec ce choix dans la mesure où ne sait pas, le Covid, ce que ça va devenir, la distanciation est plus favorable ici.

C'était le dernier conseil avant l'été. Je vous souhaite à tous un bel été, de bonnes vacances. Et à la rentrée. Merci beaucoup.
Pensez aux signatures. Merci à vous.

<u>Signature des membres présents :</u>

Monsieur Daniel GILLONNIER	Maire
Monsieur Gilbert LIENHARD	Adjoint
Madame Martine LEROY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Monsieur Yannis BONNET	Adjoint
Madame Nadine BREUZET	Conseiller délégué
Monsieur Patrick PONSONNAILLE	Maire délégué
Monsieur Alain DEDISSE	Conseiller municipal
Monsieur Frédéric CASSERA	Conseiller municipal
Monsieur Denis REBY	Conseiller municipal
Madame Corinne COLONEL	Conseiller délégué

Monsieur Alexandre BLANDIN	Conseiller délégué
Madame Carole TABBAGH GRUAU	Conseiller délégué
Monsieur Michel VENEAU	Conseiller municipal
Madame Sylvie REBOULLEAU	Conseiller municipal
Madame Pascale QUILLIER	Conseiller municipal
Madame Lucie LECLERC	Conseiller municipal
Madame Martine BOREL	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle DENIS	Conseiller municipal